

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LÉGISLATIF.  
VOL. X.

---

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

---

*DEUXIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT.*

---

VOLUME X.  
*Conseil législatif*



LEURS EXCELLENCES

L'Honorable ANTOINE-AIMÉ DORION, Juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine, Administrateur, et l'Honorable LUC LETELLIER DE ST. JUST, Lieutenant-Gouverneur.

---

QUÉBEC:  
IMPRIMERIE DU "CANADIEN"

1876

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

---

CANADA,  
Province de Québec.



CANADA, }  
Province de Québec. }  
[L. S.]

ED. CARON.

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le PREMIER jour du mois de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le PREMIER jour du mois de FÉVRIER, mil huit cent soixante et seize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Pro-

vince, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le VINGTIÈME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

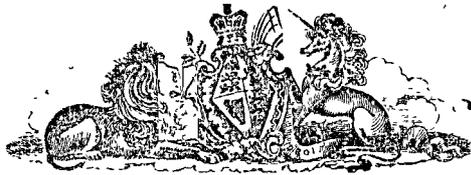
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGTIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA,  
Province de Québec.



CANADA,  
Province de *Québec*. }  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le VINGTIÈME jour du mois de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGTIÈME jour du mois de MARS, mil huit cent soixante et seize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps

susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le QUINZIÈME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province de *Québec*, ce TREIZIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

## CANADA.

### Province de Québec.



CANADA, }  
Province de Québec. }  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le QUINZIÈME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et à chacun de vous—

SALUT :

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le QUINZIÈME jour du mois de MAI mil huit cent soixante et seize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-

aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LI NDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

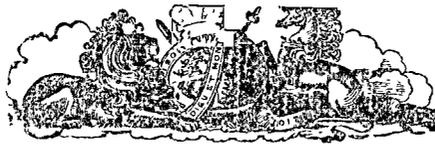
EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce PREMIER jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA,  
Province de Québec.



CANADA,  
Province de Québec }  
[L. S.]

ED CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-seize, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-SIXIÈME jour du mois de JUIN, mil huit cent soixante-seize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses

causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en notre Cité de *Québec*, LUNDI, le VINGT-UNIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent soixante-seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA,  
Province de Québec.



CANADA,  
Province de Québec. }  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-UNIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-UNIÈME jour du mois d'AOUT, mil huit cent soixante et seize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint

d'être présents, en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le SEIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI. Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA,  
Province de Québec.



CANADA,  
Province de Québec. }  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*; et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le SEIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur; mil huit cent soixante et seize, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au SEIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE, mil huit cent soixante-seize ;

---

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à VENDREDI, le DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de *Québec*, le dit SEIZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, VENDREDI, le DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ ÉDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, ce VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

# JOURNAUX

DU

## CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

### PROVINCE DE QUÉBEC.

---

Vendredi, 10 Novembre 1876.

VENDREDI, le DIXIEME jour du mois de NOVEMBRE, dans la quarantième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, étant la deuxième session du troisième parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archeambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Gingras,*  
*LeMaire,*

*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Sharples,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable Antoine-Aimé Dorion, Juge-en-Chef de la Cour du Banc de la Reine, et Administrateur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : « Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la Salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue,

L'Honorable *Orateur* du Conseil Législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*  
*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Son Excellence l'Administrateur, étant informé que l'honorable Pierre Fortin a donné sa démission d'Orateur de l'Assemblée Législative, ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente Législature de la Province de Québec, avant qu'un Orateur pour l'Assemblée Législative n'ait été choisi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs de la convocation de la présente Législature.

L'Assemblée Législative s'en est allée et il a plu à son Excellence l'Administrateur de se retirer.

Alors, sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

Samedi, 11 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Gingras,*  
*LeMaire.*

*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

A trois heures, Son Excellence l'Honorable Antoine-Aimé Dorion, juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine, administrateur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le Trône, l'Honorable *Orateur* dit :

« Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle, dans la salle du Conseil Législatif. »

Laquelle étant venue, l'Honorable Louis Beaubien dit :

« Qu'il plaise à Votre Excellence, l'Assemblée Législative m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui

me sont assignés. Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée Législative dont je suis le serviteur.

L'Honorable Orateur du Conseil Législatif a alors dit :

Monsieur l'Orateur,

« J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur, de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée Législative à la personne de Sa Majesté et Son Gouvernement. »

Il a plu alors à Son Excellence l'Administrateur d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative.*

En vous souhaitant la bienvenue, à l'ouverture de cette seconde session du troisième parlement de la province de Québec, je suis heureux de pouvoir compter sur votre expérience et sur vos lumières dans l'examen des mesures qui vous seront proposées.

Je regrette que la santé de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur l'ait obligé de demander un congé temporaire, mais j'espère qu'il pourra bientôt reprendre les fonctions de sa charge.

Vous apprendrez avec plaisir que l'emprunt autorisé durant la dernière session a été placé avantageusement, et que le crédit de la province de Québec occupe un rang honorable sur le marché anglais.

Un projet de loi pour mieux organiser le service public et le rendre plus efficace vous sera proposé.

La crise financière qui se fait sentir partout a été et est encore une cause de grand embarras pour les compagnies de chemins de fer qui, avec une énergie digne de louange, ont déjà fait de grands travaux, mais se trouvent arrêtées par les difficultés du marché monétaire. C'est l'intention de mon gouvernement de leur venir en aide par une mesure qui rencontrera, je l'espère, votre approbation.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Les comptes publics seront soumis à votre examen, et les subsides nécessaires vous seront demandés pour les diverses branches du service public.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

Les rapports qui seront mis devant vous, sur la colonisation et le repatriement, démontrent que le pays continue à faire des progrès satisfaisants pour ceux qui aiment notre belle province de Québec.

Je suis convaincu que vous mettrez à l'accomplissement de vos importants devoirs le zèle, la sagesse et ce dévouement à Notre Très-Gracieuse Souveraine, la Reine, qui vous ont toujours distingués.

Je prie la divine Providence de bénir vos travaux et de couronner de succès vos entreprises.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence l'Administrateur de se retirer.

L'Honorable M. de *Boucherville* présente le Bill (A) concernant l'agriculture. Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'Honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Excellence l'Administrateur, prononcé du trône,

Il est alors lu par le greffier :

Puis, sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est *Ordonné*, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Excellence l'Administrateur, lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est *Ordonné*, Que le discours de Son Excellence l'Administrateur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Panet, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

## Lundi, 13 Novembre 1876

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*

*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

( Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des Clercs de St. Viateur de la province de Québec,

Par le même, du Rév. A. Dupuis, curé de Sté. Elizabeth de Joliette.

L'Honorable *Joseph Gaspard Laviolette*, se présente à la barre de la chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable *Orateur*, celui-ci dit :

« Faites entrer l'Honorable Conseiller. »

Alors le dit Honorable *Joseph Gaspard Laviolette*, accompagné des Honorables Messieurs de *Boucherville* et *Archambeault*, s'avance près de la table, et l'Honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,  
Province de Québec.  
(L. S.)

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé, l'Honorable *Joseph Gaspard Laviolette*.

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour la Division Electorale de *Lorimier*, dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'Honorable *Charles S. Rodier*, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit Honorable *Joseph Gaspard Laviolette*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec ; Témoin, Notre fidèle et bien-aimé l'Honorable *Réné Edouard Caron*, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce PREMIER jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-soixante-seize et de Notre règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie  
QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable *Joseph Gaspard Laviolette* prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

« Je vous félicite sur votre nomination. Veuillez prendre un siège. »

---

L'honorable *M. de Boucherville* propose, secondé par l'honorable *M. Starnes*,  
Que l'honorable *John Fraser* soit exempté d'assister aux séances de cette  
Chambre jusqu'à la fin de la présente session, pour cause de maladie.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanime-  
ment résolue dans l'affirmative.

L'Honorable *M. de Boucherville* propose, secondé par l'Honorable *M.*  
*Laviolette*.

Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'Honorable *Charles*  
*Séraphin Rodier*, cette chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanime-  
ment résolue dans l'affirmative.

Alors, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

## Mardi, 14 Novembre 1876

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archangeault,</i>	<i>LeMaire,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Panel,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Diorne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable *M. Ferrier*,

Du Révérend *J. F. Stevenson et al.*, de Montréal,

Par le même, de *William Taylor*, de Montréal,

Par le même, de *William Weir et al.*, de Montréal,

Par le même, de *William Whitehead*, de Montréal,

Par l'Honorable *M. de Boucherville*, des Dames Religieuses de l'Asile de la Pro-  
vidence, de Laprairie,

Par le même, des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. François-du-Lac,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Révérend M. Charland, de St. Clément de Beauharnois,

Par le même, des Sœurs de la Providence, de Ste. Anne d'Yamachiche,

Par l'Honorable M. *Wood*, de la Compagnie du chemin de fer Central de Québec,

Par le même, de Daniel Thomas, de Sherbrooke.

L'Honorable M. *de Boucherville* présente à la chambre le rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

A l'Honorable Conseil Législatif de la Province de Québec,

Le bibliothécaire de la Législature de Québec, par son présent rapport, expose humblement :

Qu'il a vu avec regret l'an dernier la Législature réduire de \$2000 l'octroi accordé d'ordinaire à la bibliothèque, car déjà la somme de \$5000 était à peine suffisante pour subvenir aux dépenses courantes et à l'achat des plus utiles d'entre les publications nouvelles de chaque année. Il est vrai que la plus grande partie de la bibliothèque du Département de l'Instruction Publique venait d'être transportée ici. Cependant votre bibliothécaire ose espérer qu'à l'avenir vous jugerez opportun de reporter à \$5000 l'octroi annuel.

Votre bibliothèque s'est de plus enrichie de 278 cartes marines, ces cartes et les 175 volumes sur la navigation sont de la plus haute importance, et forment une bibliothèque à part souvent consultée par les marins de tous les lieux.

L'Hon. *Orateur* de l'Assemblée Législative désirant faire mieux connaître votre bibliothèque au loin, et l'enrichir davantage au moyen des échanges, me pria de nouer de nouvelles relations avec les colonies britanniques : la Jamaïque, Victoria, l'Australie-du-Sud, la Nouvelle-Zélande, Queensland, la Nouvelle-Galle-du-Sud et Tasmanie, avec Washington et tous les gouvernements locaux des Etats-Unis, avec la France, la Belgique et la Norvège.

Nous avons prévenu ces Etats en leur envoyant nos documents parlementaires et nos ouvrages littéraires et historiques. Nous n'avons qu'à nous féliciter de nos démarches. Plusieurs ont répondu généreusement à notre appel.

Le 3ème supplément au catalogue a été imprimé. Ce supplément se divise en deux parties et a été imprimé en deux fois, la 1ère partie, tirée à 800 exemplaires, contient les cartes marines et les ouvrages sur la navigation. Elle a 23 pages in-8vo et coûte 72 dollars. La seconde partie renferme tous les autres ouvrages. Elle n'a été tirée qu'à 400 exemplaires; elle a 23 pages et coûte \$40, je crois.

Il ne reste plus que 26 dollars et quelques centins de l'octroi de \$3,000 accordé pour l'année 1876-77.

Votre bibliothèque renferme au moins vingt-deux mille volumes maintenant.

Voici la liste des dons qui ont été faits depuis le 16 novembre 1875; votre bibliothécaire croit qu'il est de son devoir de la publier en entier.

(Voir cette liste à l'*Appendice*).

Le tout respectueusement soumis.

PAMPHILE LE MAY,

Bibl. Assemblée Lég.

L'Honorable *Orateur* présente à la Chambre des Etats des Naissances, Mariages et Sépultures du District de Montréal, pour les années 1872, 1873, 1874 et 1875.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence l'Administrateur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

L'Honorable M. *Bryson* secondé par l'Honorable M. *Lavolette*, propose qu'il soit résolu :

1. Qu'il soit présenté à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement de la Province, une humble adresse pour la remercier de son gracieux discours et de ses souhaits de bienvenue, à l'ouverture de la seconde session du troisième Parlement de la Province de Québec, et de plus pour assurer Son Excellence :

2. Que Son Excellence peut compter sur notre concours le plus zélé dans l'examen des mesures qui nous seront proposées.

3. Que, avec Son Excellence, nous regrettons que la santé de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur l'ait obligé de demander un congé temporaire, et nous espérons qu'il pourra bientôt reprendre les fonctions de sa charge.

4. Que nous apprenons avec satisfaction que l'emprunt autorisé durant la dernière session a été placé avantageusement, et que le crédit de la Province de Québec occupe un rang honorable sur le marché anglais.

5. Que nous étudierons soigneusement le projet de loi qui nous sera proposé pour mieux organiser le service public et le rendre plus efficace.

6. Que nous voyons avec peine que la crise financière qui se fait sentir partout a été et est encore une cause de grand embarras pour les compagnies de chemin de fer, qui, avec une énergie digne de louange, ont déjà fait de grands travaux, mais se trouvent arrêtées par les difficultés du marché monétaire ; mais que nous sommes heureux d'apprendre que c'est l'intention de votre gouvernement de leur venir en aide, par une mesure qui, nous l'espérons, rencontrera notre approbation.

7. Que nous apprenons avec plaisir que les rapports qui seront mis devant nous, sur la colonisation et le rapatriement, démontrent que le pays continue à faire des progrès satisfaisants pour ceux qui aiment notre belle Province de Québec.

8. Que nous prions Son Excellence de croire que nous nous efforcerons d'accomplir nos importants devoirs avec zèle et sagesse, et avec le dévouement que nous devons à Notre Très-Gracieuse Souveraine la Reine.

9. Que, avec Son Excellence, nous supplions la divine Providence de bénir nos travaux et de couronner nos entreprises de succès.

Le premier paragraphe de la résolution étant lu de nouveau,

L'Honorable M. *Bryson* propose, secondé par l'Honorable M. *Lavolette*,  
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils sont unanimement résolus dans l'affirmative.

Et la question de concours étant mise sur l'adoption des dites résolutions comme un tout, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que les Hons. MM. *Bryson*, *Lavolette* et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Hon. M. de Boucherville fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

*A Son Excellence l'Honorable ANTOINE-AIMÉ DORION, Juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine, et Administrateur de la Province de Québec.*

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Votre Excellence peut compter sur notre concours le plus zélé dans l'examen des mesures qui nous seront proposées.

Avec Votre Excellence, nous regrettons que la santé de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur l'ait obligé de demander un congé temporaire, et nous espérons qu'il pourra bientôt reprendre les fonctions de sa charge.

Nous apprenons avec satisfaction que l'emprunt autorisé durant la dernière session a été placé avantageusement, et que le crédit de la Province de Québec occupe un rang honorable sur le marché anglais.

Nous étudierons soigneusement le projet de loi qui nous sera proposé pour mieux organiser le service public et le rendre plus efficace.

Nous voyons avec peine que la crise financière qui se fait sentir partout, a été et est encore une cause de grand embarras pour les compagnies de chemin de fer, qui, avec une énergie digne de louange, ont déjà fait de grands travaux, mais se trouvent arrêtées par les difficultés du marché monétaire; mais nous sommes heureux d'apprendre que c'est l'intention de votre gouvernement de leur venir en aide par une mesure qui, nous l'espérons, rencontrera notre approbation.

Nous apprenons avec plaisir que les rapports qui seront mis devant nous, sur la colonisation et le repatriement, démontrent que le pays continue à faire des progrès satisfaisants pour ceux qui aiment notre belle Province de Québec.

Nous prions Votre Excellence de croire que nous nous efforcerons d'accomplir nos importants devoirs avec zèle et sagesse, et avec le dévouement que nous devons à Notre Très-Gracieuse Souveraine la Reine.

Avec Votre Excellence, nous supplions la divine Providence de bénir nos travaux et de couronner nos entreprises de succès.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable *Orateur* de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Starnes, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

Mercredi, 15 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*  
*LeMaire,*

*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Proulx*, de Arthur Archibald Jones *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des Dames Directrices de l'asile des Orphelins catholiques romains de Montréal,

Par l'Honorable M. *Roy*, de la compagnie du chemin de fer de jonction du Lac Champlain et du St. Laurent,

Par l'Honorable M. *Laviolette*, des Dames Religieuses de l'asile de St. Jean,

Par le même, des Dames Religieuses de l'hôpital de St. Jean,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de R. W. Warner *et al.*, de Beebe-Plain.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Supérieur des Clercs de St. Viateur, et autres, demandant des amendements à l'acte d'incorporation des Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de St. Viateur ;

Du Rév. A. Dupuis, prêtre, de St. Elizabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'asile de refuge des femmes âgées ou infirmes, des insensées et des orphelines de la dite paroisse.

L'Honorable *Orateur* présente à la Chambre les rapports municipaux pour 1875.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que, quand la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, le 21 novembre, à 3 heures P. M.

L'Honorable M. *de Boucherville* propose, secondé par l'Honorable M. *Dostaler*, Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'Honorable *Louis Richard*, cette chambre s'ajourne maintenant.

---

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement  
*Résolue* dans l'affirmative.

Alors, la chambre s'ajourne à mardi, le 21 novembre courant, à 3 heures P. M.

---

## Mardi, 21 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur;

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*

*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'Orphelinat protestant de Montréal,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, du curé et autres, de St. Joseph de Montréal.

Par le même, de certains habitants de Ste. Scholastique, St. Augustin et Ste. Monique,

Par le même, du Conseil Municipal de la ville de Lévis,

Par le même, des habitants du canton de Mailloux,

Par le même, des Sœurs de la Charité de Ste. Ursule, Maskinongé,

Par l'Honorable M. *Gingras*, de John H. R. Burroughs *et al*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Panet*, de l'Institut Canadien de Québec,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de Onésiphore D. Labrie, de Québec,

Par l'Honorable M. *Savage*, des Sœurs de la Charité, de Rimouski,

Par l'Honorable M. *Laviolette*, de Moïse Morin *et al*, de St. Arsène.

- 
- Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal,
- Par le même, des mêmes Religieuses,
- Par l'Honorable M. *Webb*, des habitants du canton de Winslow,
- Par le même, de R. W. *Heneker et al*, de Sherbrooke,
- Par l'Honorable M. *Sarnes*, du Bureau de direction de l'Hôpital des femmes, de Montréal,
- Par le même, du bureau de direction de l'Université de Bishop's College, de Montréal,
- Par le même, de la Fabrique de Notre-Dame de Québec,
- Par le même, de la compagnie Graphique de Montréal,
- Par le même, du Directeur de l'Institution des Aveugles, de Montréal,
- Par le même, du Directeur de l'Asile Nazareth, de Montréal,
- Par le même, du Directeur de l'Asile, rue Bonaventure, de Montréal,
- Par le même, du Recteur et autres membres de l'église de St. Jude, de Montréal.
- Par l'Honorable M. *Wood*, des Pasteurs et membres de l'Eglise Universaliste, de la Province de Québec.
- Par l'Honorable M. *de Boucherville*, des Religieuses de l'Hotel-Dieu, de Québec.
- Par le même, des Sœurs Grises, de Longueuil,
- Par l'Honorable M. *Bryson*, du Bureau de Direction de l'Orphelinat protestant des filles, de Québec,
- Par le même, du Ladies' protestant Home, de Québec,
- Par l'Honorable M. *Dostaler*, du Maire et autres, de la ville de Berthier,
- Par le même, de la Supérieure de l'Hospice de Joliette,
- Par l'Honorable *Orateur*, de la Corporation de la cité des Trois-Rivières,
- Par le même, de Nazaire Simard, de Ste. Anne de Montmorency,
- Par le même, de certains habitants de St. Etienne de la Malbaie.
- Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des membres de « l'Emmanuel Congregational Church » de Montréal, demandant un acte d'incorporation.

De William Taylor, écuyer, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte l'autorisant à ajouter à son nom celui de Lindsay.

De William Weir et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du « Montreal open Stock Exchange. »

De William Whitehead, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte autorisant « l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec » à l'admettre après examen comme licencié pharmacien sans se soumettre aux dispositions de « l'Acte de Pharmacie de Québec. »

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, comté de Laprairie, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. François du Lac, demandant de l'aide en faveur de leur hôpital ;

Du Rév. M. Charland, curé de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'hôpital St. Joseph, de Beauharnois ;

Des Sœurs de la Providence de Ste. Anne d'Yamachiche, comté de St. Maurice demandant de l'aide ;

De la compagnie du chemin de fer central de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Daniel Thomas, Ecr., régistrateur, de la division de Sherbrooke, demandant la passation d'un acte lui permettant d'exercer la profession de notaire.

L'Honorable *Orateur* fait rapport à la chambre, qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif, auprès de Son Excellence l'Administrateur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

A. A. DORION,

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

Je vous remercie de l'adresse que vous m'avez présentée.

Je reçois avec satisfaction l'assurance de votre attachement à Notre Gracieuse Souveraine, de votre dévouement aux intérêts du peuple de cette province et de votre zèle à les promouvoir dans l'accomplissement des devoirs importants dont vous êtes chargés.

Hôtel du Gouvernement,  
16 novembre 1876.

L'Honorable *Orateur* présente un message de Son Excellence l'Administrateur, il est lu, et il est comme suit :

L'Administrateur de la province de Québec, transmet au Conseil Législatif, le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des Actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les noms des départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquelles ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation ; et aussi le nombre d'exemplaires des Actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du Gouvernement,  
Québec, 17 Novembre 1876.

A. A. DORION.

L'Honorable *Orateur* fait rapport du rapport du Comité de Régie de l'Union St. Henri.

L'Honorable *Orateur* fait rapport de l'état des Affaires de l'Hospice Ste. Croix, de Ste. Marie du Monnoir.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que la réponse de Son Excellence l'Administrateur à l'adresse présentée par cette chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaubien, Beaudry, Dionne, Ferrier, de Léry, Prudhomme, Roy, Sharples, Starnes* et *Wood*.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Bryson, Dionne, Dostaler, Ferrier, Gingras, de Léry, Laviolette, LeMaire, Panet, Proulx, Savage, Starnes, Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaubien, Beaudry, Ferrier, Roy, Sharples, Webb* et *Wood*,

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Dostaler, Gingras, Laviolette, LeMaire, Panet, Proulx, Prudhomme, Savage* et *Sharples*.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Dionne, de Léry, Laviolette, LeMaire, Starnes* et *Wood*.

Alors, sur motion de l'Honorable *M. Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

Mercredi, 22 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>
<i>LeMaire,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de Monseigneur E. C. Fabre, de Montréal,

Par le même, des religieuses de Notre-Dame du Bon Pasteur, rue Fullum, Montréal,

Par l'Honorable M. *Panet*, de Frs. X. Picard et autres,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des membres du Natural History Society, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Proulx*, de John L. Cassidy et autres, de Montréal,

Par le même, de William Crawford, de Montréal,

Par le même, du Montreal Exchange,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de la compagnie du chemin de fer des Laurentides,

Par l'Honorable M. *Laviolette*, de Louis Archambeault et autres,

Par l'Honorable M. *Bryson*, du Finlay Asylum de Québec,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Quebec Frontier Railway Company,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des habitants de Notre-Dame de Grâce,

Par l'Honorable M. *Wood*, de certains contribuables du canton de Bolton,

Par le même, de certains contribuables du canton de Sutton,

Par le même, du Pasteur et des Membres de l'Eglise Universaliste,

Par l'Honorable M. de Léry, de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennébec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Richard Arthur Archibald Jones, écuyer, de la ville de Montréal, et autres, demandant la remise en vigueur de l'acte chapitre 29, de la sixième année du Règne de S. M. Georges IV (législature du Bas-Canada) intitulé : " Acte permettant à Robert Jones, de construire un pont de péage sur la Rivière Richelieu, dans la paroisse de St. Luc, à St. Jean, près des rapides, etc., etc.

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant de l'aide.

De la Compagnie des chemins de fer de Jonction du lac Champlain et du St. Laurent, demandant des amendements à sa charte.

Des Dames Religieuses de l'Asile de Saint-Jean, demandant de l'aide.

De R. W. Warner et autres de Beebe Plain, comté de Stanstead, demandant l'incorporation du « Beebe Plain Advent Camp Meeting Association. »

Des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. Jean, demandant de l'aide.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. Angers.

Le messenger se retire.

Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mardi, 14 Novembre 1876.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'Honorable M. procureur-général Angers, l'Honorable M. Trésorier Church, l'Honorable M. Secrétaire Provincial Chapleau, l'Honorable M. Solliciteur-Général Baker, M. Fortin, M. Roy, M. Mathieu, M. Joly, M. Marchand, M. Lynch, M. Loranger et M. Wintele, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts de cette chambre sont concernés et pour agir comme membres du comité conjoint des deux chambres sur la Bibliothèque.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Angers, porte ce message au Conseil Législatif.

Attesté,

G. M. MUIR,

G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mercredi, 15 Novembre 1876.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif priant leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint au sujet des impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : M. le procureur-général Angers, M. le Solliciteur-général Baker, M. le Trésorier Church, l'Honorable M. Robertson, M. Bellingham, M. Joly, M. Marchand et M. Mathieu, agiront comme membres du dit comité conjoint.

---

*Ordonné*, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Angers*, porte ce message au Conseil Législatif.

Attesté,

G. M. Muir,  
G. A. L.

Le messager est appelé de nouveau et informé que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

L'Honorable *Orateur* présente à la chambre le compte détaillé soumis par greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le compte détaillé, soumis par le greffier de cette chambre, soit référé au comité des contingents.

L'Honorable M. *de Boucherville* propose, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'Honorable *John Fraser* cette chambre s'ajourne maintenant.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---

Jeudi, 23 Novembre, 1876.

Les Honorables Conscillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*  
*LeMaire,*

*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de l'Evêque Catholique Romain de Montréal et des Supérieures et Directrices de l'Institution de sourdes-muettes de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge, de St. Paulin,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Benoit, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice d'Youville,

Par l'Honorable M. *Roy*, de l'Hôpital-Général de Sorel,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, du curé et des habitants du côteau St. Pierre et de la côte St. Luc, comté d'Hochelaga,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de la corporation de la ville de St. Henri,

Par le même, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Hochelaga,

Par le même, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, dites Sœurs Grises, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la compagnie Graphique de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ross*, des Sœurs de la Providence, des Trois-Rivières,

Par le même, des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, de Montréal;

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants du village de St. Michel de Bellechasse,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants des municipalités scolaires de St. Sauveur, de St. Roch Nord et de la Banlieue de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

- De l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant de l'aide ;
- Des habitants de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile Béthléem ;
- Des habitants de St. Sholastique, St. Augustin et Ste. Monique, demandant une indemnité en compensation des pertes qu'ils ont faites avec les sous-contracteurs du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ;
- Du Conseil Municipal de la ville de Lévis, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;
- Des habitants du canton de Mailloux, comté de Bellechasse, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;
- Des Sœurs de la Charité, directrices du couvent de la paroisse de Ste. Ursule, comté de Maskinongé, demandant de l'aide ;
- De John Burroughs et autres, de la cité de Québec, demandant l'incorporation de la Compagnie de chars Urbains, de la rue St. Jean ;
- De l'Institut Canadien de Québec, demandant de l'aide ;
- De O. D. Labrie, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;
- Des Sœurs de la Charité de Rimouski, demandant de l'aide ;
- De Moïse Morin et de Jacques Morin, cultivateurs de St. Arsène, comté de Témiscouata, demandant la passation d'un acte autorisant la vente, l'échange ou l'aliénation volontaire des biens de feu Guillaume Morin, etc., etc. ;
- Des Sœurs de l'Asile de la Providence, Montréal, demandant de l'aide ;
- Des Sœurs de l'Asile de la Providence, Montréal, demandant de l'aide en faveur de la salle d'asile de St. Vincent de Paul ;

Des habitants du canton de Winslow, comté de Compton, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Québec Central ;

Des habitants de la ville de Sherbrooke, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

Du bureau de direction de l'Hôpital des femmes de Montréal, demandant de l'aide ;

Du bureau de direction de l'Université de Bishops' College, Montréal, demandant de l'aide ;

Du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant la passation d'un acte leur conférant de plus amples pouvoirs pour régler la concession des lots de sépulture dans leur cimetière, pour la perception du prix de concession d'iceux et la reprise de possession des dits lots en certains cas ;

De la compagnie graphique de Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant de réduire son capital et de se procurer de l'argent par bons ou débetures ;

Du directeur de l'institution des aveugles de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Nazareth ;

Du directeur de l'asile Nazareth, Montréal, demandant de l'aide en faveur de cet établissement ;

Du directeur de l'asile, rue Bonaventure, Montréal, demandant de l'aide en faveur de cet établissement ;

Du recteur et autres de l'Église St. Judes, de la paroisse de St. Judes, cité de Montréal, demandant la passation d'un acte leur donnant le pouvoir de vendre la propriété et la bâtisse maintenant connue sous le dit nom d'Église de St. Judes, et d'en employer les revenus ou produits, à l'érection d'une église dans une autre partie de la dite cité et aussi le pouvoir d'hypothéquer la dite nouvelle église et la propriété sur laquelle la dite église sera construite ;

Des pasteurs et membres de l'église Universaliste, demandant l'incorporation de l'église ou société Universaliste de la province de Québec ;

Des dames religieuses de l'Hotel-Dieu de Québec, demandant la passation d'un acte les autorisant à acquérir et posséder tant en leur nom que comme administratrices du bien des pauvres du dit Hotel-Dieu, d'autres biens-meubles et immeubles jusqu'à un certain montant ;

Des Sœurs de la Charité, dites Sœurs Grises, de la ville de Longueuil, demandant de l'aide ;

Du Bureau de Direction de l'asile des orphelines protestantes de Québec, demandant de l'aide ;

Des Dames du « Protestant Home, » de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la ville de Berthier, demandant la passation d'un acte refondant et amendant l'acte incorporant le village de Berthier et l'érigeant en ville ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

De la Corporation de la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à l'acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières et les divers actes qui l'amendent ;

De Nazaire Simard, écuyer, maire, au nom du conseil municipal de la paroisse de Ste. Anne, comté de Montmorency, division numéro un, demandant la passation d'un acte définissant, pour les fins civiles et municipales, les limites de la paroisse ;

Des habitants de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, comté de Charlevoix, demandant l'érection de la Pointe-au-Pic en municipalité de village.

L'Hon. M. *Archeambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son premier rapport :

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,  
23 Novembre 1876.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité a choisi l'Honorable M. *Archambault* comme son président.

Votre comité prend sur lui de recommander que son quorum soit réduit à sept membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle.

Des Sœurs de l'asile de la Providence de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, demandant de l'aide ;

Des Dames religieuses de l'Hôpital de St. François du Lac, demandant de l'aide en faveur de leur hôpital ;

Du Révd. M. Charland, curé de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'hôpital St. Joseph de Beauharnois ;

Des Sœurs de la Providence de la paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche, comté de St Maurice, demandant de l'aide ;

Du Révd. A. Dupuis, curé de Ste. Elizabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'asile de Refuge des femmes âgées ou infirmes, des insensées et des orphelines de la dite paroisse ;

Des Dames Religieuses de l'asile de St. Jean, demandant de l'aide.

Des Dames Religieuses de l'hôpital de St. Jean, demandant de l'aide.

Des Dames directrices de l'asile des orphelins catholiques romains de Montréal, demandant de l'aide.

Le tout humblement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Starnes*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,  
23 novembre 1876 }

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a choisi l'Honorable M. *Starnes* comme son président.

Le quorum du dit comité a été réduit à cinq de ses membres.

Votre comité recommande aussi que le fauteuil occupé par l'Honorable *F. H. LeMaire*, comme orateur du Conseil Législatif, lui soit offert comme souvenir de sa présidence au Conseil Législatif, et qu'à l'avenir la même marque d'approbation soit offerte, comme souvenir, à tout orateur sortant de charge.

Le greffier du Conseil Législatif soumet ses comptes, lesquels sont renvoyés à un sous-comité pour examen.

Le tout humblement soumis,

HY. STARNES,  
Président.

Sur motion de l'Honorable *M. Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable *Orateur* présente le rapport des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, dites *Sœurs Grises*.

L'Honorable *Orateur* fait rapport de l'état des affaires de l'Association Musicale de Québec.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que la résolution passée par ce Conseil, nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Dionne, de Léry, Lavolette, LeMaire, Starnes* et *Wood*, pour assister l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membre du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

L'Honorable *M. de Boucherville* propose

Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaubien, Beaudry, Ferrier, Roy, Sharples, Webb* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message, et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'Honorable *M. Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---

Vendredi, 24 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dioime,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*  
*LeMaire,*

*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, d'Augustin Laviolette *et al.*, de Montréal,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, Montréal,

Par l'Honorable M. *Savage*, des marchands, francs-tenanciers, contribuables et autres, de la municipalité du canton de Malbaie, comté de Gaspé,

Par l'Honorable M. *Wood*, de la « South Eastern Railway Company, »

Par l'Honorable M. *Savage*, du Révd. J. J. Lepage et autres, du canton de Cox,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes,

Par l'Honorable M. *Laviolette*, du conseil municipal de la ville de St. Jean,

Par le même, de Louis Muller, fils, et autres, de St. Jean,

Par le même, du conseil municipal de la ville de St. Jean,

Par le même, du collège des Médecins et chirurgiens du Bas-Canada,

Par l'Honorable M. *Panet*, de la corporation de la cité de Québec,

Par l'Honorable M. *Webb*, de l'Evêque et autres, de la ville de Sherbrooke,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des habitants de la paroisse de Ste. Cunégonde, dans la ville de St. Henri, district de Montréal,

Par le même, des contribuables de la cité de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de William Mohr *et al.*,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de l'abbé L. Provencher,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la « Hackmen's Union Benefit Society »,

Par le même, de l'institut des artisans, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Panet*, de Honoré Lecomte et autres, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De S. G. Monseigneur Fabre, évêque catholique romain de Montréal et autres, demandant, à part l'octroi annuel, une somme de trente mille dollars pour la construction d'un édifice destiné aux sourds-muets ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du bon Pasteur de Montréal, rue Fullum, demandant de l'aide ;

Des Hurons de Lorette, tous chasseurs et vivant principalement du produit de leur chasse, demandant la modification des lois actuelles sur la protection du gibier ;

Des membres du conseil de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

De John L. Cassidy et autres, de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de « La Compagnie des Terres du Canada—Canada Land Company, » avec pouvoir d'acheter, vendre et louer des terrains et autres propriétés pouvant servir à des fins de commerce, manufactures, entrepôts, emmagasinage, bassins et puits d'eau, de développer et améliorer les dits terrains, de construire, ériger et entretenir sur iceux des bâtiments, magasins, entrepôts ou autres constructions pouvant servir aux fins sus-mentionnées, et de disposer d'iceux pour telles fins ou autrement, et de faire toute espèce d'opérations manufacturières sur les terrains possédés par la dite compagnie, et des avances sur garantie aux locataires ou acquéreurs d'iceux ;

De William Crawford, de Montréal, ingénieur civil, demandant la passation d'un acte l'admettant arpenteur provincial après examen ;

Du « Montreal Exchange, » demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer des Laurentides, demandant l'octroi d'un subside additionnel égal à celui qui pourra être voté en faveur des chemins de fer sur la rive Nord du St. Laurent ;

De Louis Archambeault et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la Société des artisans canadiens-français de la cité de Montréal ;

De Pasile Finlay, de Québec, demandant de l'aide ;

De la compagnie de chemin de fer de la frontière de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la municipalité de Notre-Dame de Grâce, demandant la passation d'un acte autorisant la corporation de la dite municipalité à faire faire un certain plan définissant certaines limites ;

Des habitants du canton de Bolton, comté de Brome, demandant la passation d'un acte divisant le dit canton de Bolton en deux municipalités ;

Des habitants du canton de Sutton, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie du cimetière de Fairmount ;

Des pasteurs et des membres de l'Eglise Universaliste de la province de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie de chemin à lisses de Lévis et Kennébec, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son deuxième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,  
24 novembre, 1876.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle.

- De l'asile des orphelins protestants de Montréal ;
- Des Sœurs de la Charité, directrices du convent de la paroisse de Ste. Ursule, comté de Maskinongé ;
- De l'Institut Canadien de Québec ;
- Des Sœurs de la Charité de Rimouski ;
- Des Sœurs de l'asile de la Providence, Montréal ;
- Du bureau de direction de l'hôpital des femmes, de Montréal ;
- Du bureau de direction de l'Université de Bishop's College, Montréal ;
- Des Sœurs de la Charité, dites sœurs grises, de la ville de Longueuil ;
- Du bureau de direction de l'asile des orphelines protestantes de Québec ;
- Des Dames du « Protestant Home », de Québec ;
- De la Supérieure de l'hospice de la ville de Joliette ;
- Du directeur de l'asile, rue Bonaventure, Montréal ;
- Du directeur de l'asile de Nazareth, Montréal, demandant de l'aide ;
- Des habitants du canton de Winslow, comté de Compton, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Québec central ;
- Des Sœurs de l'asile de la Providence, de Montréal, demandant de l'aide en faveur de la salle d'asile St. Vincent de Paul ;
- Du directeur de l'Institution des aveugles de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Nazareth ;
- Des habitants de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Bethléem ;
- Des habitants de Ste. Scholastique, St. Augustin et Ste. Monique, demandant une indemnité en compensation des pertes qu'ils ont faites avec les sous-contracteurs du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ;
- Des habitants de la ville de Sherbrooke, demandant des amendements à la loi d'éducation ;
- Du conseil municipal de la ville de Lévis, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;
- Des habitants du canton de Mailloux, comté de Bellechasse, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin.

Le tout humblement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Starnes*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son deuxième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

24 Novembre 1876.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 21 décembre dernier au 9 novembre courant.

Le greffier a eu en mains depuis la date en premier lieu mentionnée la somme de huit mille huit cent vingt-neuf dollars et soixante-dix centins (\$8829.70).

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 657 à 990 inclusivement, de ses dépenses entre les deux époques ci-dessus mentionnées s'élevant à la somme de trente-six mille cent quatre-vingt quatre dollars et soixante-dix-sept centins, en sorte que votre honorable chambre doit au greffier la somme de vingt-sept mille trois cent cinquante-cinq dollars et sept centins, de laquelle somme votre comité recommande que le greffier soit indemnisé.

Et, afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé en outre à qui de droit une somme de vingt mille dollars.

Votre comité recommande aussi que des mesures soient prises afin d'agrandir la chambre du comité des Bills Privés.

Le tout respectueusement soumis,

HY. STARNES,

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Starnes* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de \$20,000, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre et dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre, se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur avec la dite adresse.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

*Ordonné*, Que quand la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, le 28 novembre, à 3 heures P. M.

---

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le premier décembre prochain, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le huit décembre prochain, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé, soit prolongé jusqu'à vendredi, le quinze décembre prochain.

L'Honorable M. *de Boucherville* présente un Bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés. »  
 Le dit Bill est lu, une première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à mardi prochain, le 28 novembre, à 3 heures P. M.

---

## Mardi, 28 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>LeMaire,</i>
<i>Beaudry.</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Compagnie de l'Hôtel Windsor,

Par le même, de la Faculté médicale de l'Université McGill, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Webb*, des habitants du township de Weedon,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de R. James Reckie *et al.*, de Montréal,

Par le même, de la municipalité du village de la Rivière St. Pierre,

Par le même, de l'Association des Femmes Chrétiennes de Québec,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants de Sainte-Elizabeth de Joliette.

Par le même, du Rév. M. *Laporte et al.*,

Par le même, de la Supérieure du couvent de la Providence de St. Joseph de Lanoraie,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de certains contribuables du comté de Montcalm,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de P. A. C. Munro, et autres, de Montréal,

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, des professeurs et officiers de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Mgr. Fabre, évêque catholique romain de Montréal, et autres, demandant une augmentation d'octroi qui puisse aider plus efficacement à éteindre les vieilles dettes de l'institution des Sourdes-Muettes, et un octroi supplémentaire pour aider à subvenir aux dépenses de cet établissement ;

Des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge, de St. Paulin de Maskinongé demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de St. Benoit, comté de Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'hospice d'Youville ;

Des directeurs de l'Hôpital-Général de Sorel, demandant de l'aide ;

Du curé et des habitants du côteau St. Pierre et de la côte St. Luc, paroisse de Notre-Dame de Grâce, comté d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte érigeant une partie de la dite paroisse en municipalité de village ;

De la corporation de la ville de St. Henri, demandant la passation d'un acte changeant le nom de la dite ville, en celui de Montréal-Ouest ;

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du comté d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte lui permettant de changer son nom, et pour autres fins ;

Des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, établi à Montréal le 3 juin 1753, demandant de l'aide,

D'Edward A. Prentice, et autres, actionnaires de la compagnie Graphique de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte permettant à la dite compagnie Graphique de réduire son capital, etc., etc. ;

Des Sœurs de la Providence de la cité des Trois-Rivières, demandant de l'aide ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Michel de Bellechasse, demandant la passation d'un acte séparant le premier rang de la paroisse de St. Michel des autres concessions, pour fins municipales ;

Des habitants des municipalités scolaires de St. Sauveur, de St. Roch et de la banlieue de Québec, demandant la passation d'un acte autorisant la réunion pour les fins des écoles des dissidents, à la municipalité scolaire de St. Sauveur de Québec, de toute cette partie de la municipalité scolaire de St. Roch de Québec Nord qui s'étend à l'ouest, du côté est de la terre de James Gillespie.

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité conjoint des impressions, présente son premier rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Conseil Législatif  
Chambre de Comité No. 3  
Québec, 28 Novembre 1876.

Premier Rapport du Comité conjoint des Impressions.

Votre comité a l'honneur de recommander que son quorum soit réduit à sept membres.

Que les Honorables Messieurs *Beaudry*, *Archambeault*, *Robertson* et *Baker* et *M. Marchand* forment un sous-comité avec instruction d'examiner les comptes d'impressions et les documents référés à ce Comité.

Que le Greffier de ce Comité soit autorisé à écrire à G. T. Cary, écuier, Imprimeur, lui demandant de comparaître devant ce comité afin d'expliquer les causes de retard au sujet des impressions qu'il est chargé de faire en vertu d'un contrat, et que le Greffier fournisse une liste de ces documents avec la date à laquelle ils ont été envoyés chez l'imprimeur.

Le tout respectueusement soumis,

J. L. BEAUDRY,  
Président,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (B) intitulé :  
« Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain,  
à 3 heures P. M.

---

Mercredi, 29 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviollette,*

*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Panet*, des Dames du comité de direction de l'orphelinat anglais, de Québec,

Par l'Honorable M. *Dionne*, de Firmin H. Proulx, de Ste. Anne de La Pocatière,

Par l'Honorable M. *Wood*, de certains contribuables du canton de Bolton.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des héritiers de feu John Pratt, Ecr., négociant de la cité de Montréal, de mandant la passation d'un bill octroyant une indemnité raisonnable aux exécuteurs et administrateurs de la succession du dit John Pratt;

Des sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant la passation d'un bill intitulé : « Acte pour lever tout doute concernant le droit qu'ont les sœurs de l'asile de la Providence de Montréal de faire certaines œuvres de charité et d'exercer certaines industries » ;

Des habitants du canton de Mal Bay, de Gaspé, demandant la division du dit canton en deux municipalités séparées ;

De la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant un aide de deux mille piastres par mille ;

Des habitants du canton de Cox, district de Gaspé, demandant la passation d'un acte divisant le dit township en deux municipalités séparées ;

Des habitants de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice d'Youville, et pour aider à la construction de l'Hôpital de cet établissement ;

Du conseil municipal de la ville de St. Jean, s'opposant à une réduction de moins de cinquante pour cent sur le taux du passage à la requête des héritiers Jones, demandant la remise en vigueur en leur faveur, de la 6ème George IV, chapitre 29 ;

De Louis Molleur, fils et autres, de St. Jean, demandant la passation d'une loi déclarant le dit Louis Molleur, fils, unique propriétaire de l'aqueduc de St. Jean, au lieu et place de la compagnie de l'aqueduc de St. Jean, et revêtant le dit Louis Molleur, fils, de tous les droits privilégiés, charges et obligations de la dite compagnie ;

Du conseil municipal de la ville de St. Jean, s'opposant aux conclusions de la requête de Louis Molleur, écr., M. P. P., demandant la passation d'un acte déclarant le dit Louis Molleur, fils, propriétaire de l'aqueduc de St. Jean ;

Du collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada demandant la passation d'un acte amendant sa charte d'incorporation ;

De la corporation de la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

Des habitants de Sherbrooke demandant de l'aide en faveur d'un hôpital ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Cunégonde, ville de St. Henri, demandant l'incorporation du village de Ste. Cunégonde ;

Des habitants de St. Hyacinthe, demandant des amendements à leur charte d'incorporation ;

De William Mohr, et autres, d'Ottawa, marchands de bois, demandant un délai de deux ou trois années pour le paiement de l'impôt de huit dollars par mille carré sur leurs limites ;

De l'abbé Provencher, du Cap-Rouge, demandant un octroi de huit cents piastres pour l'aider à publier une description des insectes de la Province de Québec ;

De Francis Archambeault et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la société « Hackmen's Union Benefit Society » de Montréal ;

Du Mechanic's Institute de Montréal, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

De Honoré Lecompte, et autres, de Québec, demandant la passation d'un acte incorporant l'Union des Menuisiers de Québec.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit : savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

ce 29<sup>e</sup> jour de novembre 1876.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49<sup>ième</sup> règle.

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, rue Fullum, demandant de l'aide ;

Des membres du conseil de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

De la compagnie du chemin de fer des Laurentides, demandant l'octroi d'un subside additionnel égal à celui qui pourra être voté en faveur des chemins de fer sur la rive nord du St. Laurent ;

De S. G. Monseigneur Fabre, évêque catholique romain de Montréal, et autres, demandant, à part l'octroi annuel, une somme de trente mille dollars, pour la construction d'un édifice destiné aux Sœurs-Muets ;

De l'asile Finlay de Québec, demandant de l'aide ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, de Montréal ;  
 Des Sœurs de la Providence de la Cité des Trois-Rivières ;  
 Des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, établie à Montréal, le 3 juin  
 1753 ;

Des directeurs de l'Hôpital-Général de Sorel ;  
 Des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge, paroiss. de St. Paulin de Maski-  
 nongé, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, deman-  
 dant de l'aide en faveur de l'Hôpital d'Youville.

De Monseigneur Fabre, évêque catholique romain de Montréal, et autres,  
 demandant une augmentation d'octroi qui puisse aider plus efficacement à éteindre  
 les vieilles dettes de l'institution des sourdes-muettes, et un octroi supplémen-  
 taire, pour aider à subvenir aux dépenses de cet établissement ;

De Edward A. Prentice, et autres, actionnaires de la compagnie Graphique de  
 Montréal, s'opposant à la passation de l'acte permettant à la dite compagnie Gra-  
 phique de réduire son capital.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé  
 que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la compagnie de chemin à lisses de Lévis à Kennébec, demandant des  
 amendements à son acte d'incorporation ;

Des pasteurs et des membres de l'Eglise Universaliste de la paroisse de  
 Québec, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants du canton de Sutton, demandant la passation d'un acte incor-  
 porant la compagnie du cimetière de Fairmount ;

Des habitants du canton de Bolton, comté de Brôme, demandant la passation  
 d'un acte divisant le dit canton de Bolton, en deux municipalités ;

Des habitants de la municipalité de Notre-Dame de Grâce, demandant la pas-  
 sation d'un acte autorisant la corporation de la dite municipalité à faire faire un  
 certain plan définissant certaines limites ;

De Louis Archambeault, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un  
 acte incorporant la société des artisans Canadiens-Français de Montréal ;

Du « Montreal Exchange, » demandant des amendements à son acte d'incor-  
 poration ;

De William Crawford, de Montréal, ingénieur civil, demandant la passation  
 d'un acte l'admettant arpenteur provincial, après examen ;

De John L. Cassidy et autres, de Montréal, demandant à être incorporés sous  
 le nom de « La Compagnie des Terres du Canada (Canada land Company) ;

De R. W. Warner, de Beebe Plain, comté de Stanstead, demandant l'incor-  
 poration du « Beebe Plain Advent Camp Meeting Association » ;

De la compagnie du chemin de fer de Jonction du lac Champlain et du St.  
 Laurent, demandant des amendements à sa charte ;

Des membres de l'« Emmanuel congregational church » de Montréal, deman-  
 dant un acte d'incorporation ;

De William Taylor, Ecr., de la ville de Montréal, demandant la passation  
 d'un acte l'autorisant à ajouter à son nom celui Lindsay ;

De William Whitehead, Ecr., de la cité de Montréal, demandant la passation  
 d'un acte autorisant « l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, »  
 à l'admettre après examen, comme licencié pharmacien, sans se soumettre aux  
 dispositions de l'acte de Pharmacie de Québec ;

De la compagnie du chemin de fer de Québec Central demandant des amen-  
 dements à son acte d'incorporation ;

Du Supérieur des clercs de St. Viateur et autres demandant des amendements  
 à l'acte d'incorporation des clercs paroissiaux ou cathéchistes de St. Viateur ;

De J. Burroughs et autres, de la cité de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie des chars urbains de la rue St. Jean ;

De O. D. Labrie, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant la passation d'un acte leur conférant de plus amples pouvoirs pour régler la concession des lots de sépulture dans leur cimetière, pour la perception du prix de concession d'iceux et la reprise de possession des dits lots en certains cas ;

De Moïse Morin et de Jacques Morin, cultivateurs, de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, demandant la passation d'un acte autorisant la vente, l'échange ou l'aliénation volontaire des biens de feu Guillaume Morin ;

De la compagnie graphique de Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant de réduire son capital et de se procurer de l'argent par bons ou débetures ;

Du recteur et autres de l'Eglise Saint-Judes, cité de Montréal, demandant la passation d'un acte leur donnant le pouvoir de vendre la propriété et la bâtisse maintenant connue sous le nom d'Eglise Saint-Judes, et d'en employer les revenus ou produits à l'érection d'une église dans une autre partie de la dite cité ; et aussi le pouvoir d'hypothéquer la nouvelle église et la propriété sur laquelle la dite église sera construite ;

Des pasteurs et membres de l'église Universaliste, demandant l'incorporation de l'église ou Société Universaliste de la Province de Québec.

Des Dames religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec, demandant la passation d'un acte les autorisant à acquérir et posséder, tant en leur nom que comme administratrices du bien des pauvres du dit Hôtel-Dieu, d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Des habitants de la ville de Berthier, demandant la passation d'un acte refondant et amendant l'acte incorporant le village de Berthier et l'érigeant en ville ;

De la corporation de la cité de Trois-Rivières, demandant des amendements à l'acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent ;

Des habitants de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, comté de Charlevoix demandant l'érection de la Pointe-au-Pic, en municipalité de village.

Du curé et des habitants du Côteau St. Pierre et de la Côte St. Luc, paroisse de Notre-Dame de Grâce, comté d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte érigeant une partie de la dite paroisse en municipalité de village ;

De la corporation de la ville de St. Henri, demandant la passation d'un acte changeant le nom de la dite ville de St. Henri, en celui de « Montréal-Ouest ;

De William Weir et autres de Montréal, demandant l'incorporation du « Montreal Open Stock Exchange » ;

De la compagnie d'Assurance Mutuelle du comté d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte lui permettant de changer son nom, et pour d'autres fins ;

Des habitants de St. Michel de Pellechasse, demandant la passation d'un acte séparant le premier rang de la paroisse de St. Michel des autres concessions pour fins municipales ;

De Richard Arthur Archibald Jones, Ecr., de Montréal, demandant la remise en vigueur du Chap. 29 de la 6ième année du règne de S. M George IV (Législation du Bas-Canada,) intitulé : « Acte permettant à Robert Jones de construire un pont de péage sur la rivière Richelieu dans la paroisse St. Luc, à St. Jean, près des Rapides ;

Votre comité après avoir examiné en entier la requête suivante a trouvé qu'elle n'était pas de nature à requérir les avis exigés par la 49ième règle ;

---

Des Hurons de Lorette, tous chasseurs et vivant principalement du produit de leur chasse, demandant la modification des lois actuelles sur la protection du gibier.

Le tout respectueusement soumis,

I. ARCHAMBEAULT,  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (B) intitulé :  
« Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnées, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain,  
à 3 heures P. M.

---

Jeudi, 30 Novembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*  
*LeMaire,*

*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *DeLéry*, du révérend F. Catellier, et autres, de St. Georges, Beauce,

Par le même, de Fortunat Veilleux, et autres, de St. Georges, Beauce,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame Laura Mattocks Baylis, et autres, de Montréal,

Par le même, de la société numismatique et archéologique, de Montréal,

Par l'Honorable M. de Boucherville, des Sœurs de la Charité, du Bassin de Chambly.

Par le même, du curé de St. Joseph de Chambly.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie de l'Hôtel Windsor, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la faculté médicale de l'Université McGill, Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Weedon, comté de Wolfe, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Québec central ;

De la municipalité du village de la rivière St. Pierre, comté d'Hochelaga, demandant à être incorporée ;

De Robert James Reekie, écuyer, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la « Trust Company of Canada » ;

De la Women's Christian Association, de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse Ste. Elizabeth, district de Joliette, demandant l'émission d'une proclamation érigeant civilement cette partie de la paroisse de Ste. Geneviève de Berthier, qui a été annexée à la paroisse de Ste. Elizabeth pour les fins canoniques ;

Des Révds. MM. Laporte et Birtz, curé de St. Ambroise et de St. Alphonse, comté de Joliette, demandant que les lots Nos. 7 et 8 soient détachés de la paroisse de St. Ambroise, pour être annexés à toutes fins que de droit, à la paroisse de St. Alphonse ;

De la Supérieure du couvent de la Providence de St. Joseph de Lanoraie, comté de Berthier, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Liguori et de St. Jacques, comté de Montcalm, demandant que le chemin de fer de la rive nord s'arrête à la ville de Joliette ;

De P. A. C. Munro, Ecr., M. D. et autres, de la ville de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Institut ophthalmique de Montréal ;

Des professeurs, et autres, de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant de l'aide.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Starnes, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures p. m.

## Vendredi, 1er Décembre, 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*  
*LeMaire,*

*Léry, de*  
*Panel,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de Ste. Hénédiue,

Par le même, des habitants de Ste. Claire,

Par l'Honorable M. *Gingras*, de certains citoyens de la cité de Québec,

Par l'Honorable M. *Laviolette*, du maire et du conseil de ville d'Iberville,

Par l'Honorable M. *Webb*, des habitants du canton de Stoke,

Par le même, du conseil municipal de Wickham.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames du bureau de direction de l'asile des orphelins de Québec, demandant de l'aide ;

De l'éditeur-proprétaire de la « Gazette des Campagnes, » de Ste. Anne de la Pocatière, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Bolton, comté de Brome, s'opposant à la passation de l'acte divisant le dit canton de Bolton en deux municipalités séparées

L'honorable M. *Bryson*, présente le rapport de l'association des femmes chrétiennes de Québec.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est

*Ordonné*, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à mardi, le cinq décembre, à 3 heures p. m.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (B) intitulé :  
« Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, »

---

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à mardi,  
le cinq décembre, à 3 heures p. m.

---

## Mardi, 5 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*

*LeMaire.*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. de Léry, des habitants de St. Elzéar de Beauce,

Par le même, des habitants de St. François de Beauce,

Par le même, des habitants de St. Victor de Tring,

Par l'Honorable M. Ferrier, des Dames Directrices du « University Lying-in-Hospital, » de Montréal,

Par le même, de certains actionnaires de la compagnie graphique de Montréal ;

Par le même, du « Church Home » de Montréal,

Par l'Honorable M. Dostaler, de certains habitants de St. Damien de Berthier,

Par l'Honorable M. Beaubien, de François Pouliot, et autres, de St. Michel de Bellechasse,

Par le même, de Joseph Furois, et autres, de St. Michel de Bellechasse,

Par l'Honorable M. Bryson, des syndics de l'Asile de Ste. Brigitte, de Québec,

Par le même, de l'Institut Littéraire de St. Patrice, de Québec,

Par l'Honorable M. LeMaire, du Révérend M. Labelle, de St. Jérôme, et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Georges de Beauce, demandant de l'aide pour l'achèvement du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants de St. George de Beauce, demandant de l'aide pour l'achèvement du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

De Madame Laura Baylis, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Montreal Home for Friendless Women ; »

De la Société numismatique et archéologique de Montréal, demandant de l'aide ;

Des dames religieuses, sœurs de la charité, du village du Bassin de Chambly, demandant de l'aide ;

Du Révérend A. Thibault, curé de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur de l'hôpital de St. Joseph de Chambly.

L'Honorable M. Archambeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport :

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier somme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

5 décembre, 1876.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle :

De l'éditeur propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière, demandant de l'aide ;

Des Dames du bureau de direction de l'asile des Orphelins de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Bolton, comté de Bromc, s'opposant à la passation de l'acte divisant le dit canton de Bolton en deux municipalités séparées ;

Des habitants de St. Liguori et de St. Jacques, comté de Montcalm, demandant que le chemin de fer de la Rive Nord s'arrête à la ville de Joliette ;

De la faculté médicale de l'Université McGill, Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Weedon, comté de Wolfe, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Québec Central ;

Du « Women's Christian Association, » de Québec, demandant de l'aide ;

De la Supérieure du Couvent de la Providence, St. Joseph de Lanoraie, comté de Berthier, demandant de l'aide ;

De P. A. C. Munro, Ecr., M. D. et autres, de la ville de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Institut ophthalmique de Montréal ;

Des professeurs, et autres, de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'hospice d'Youville, et une aide supplémentaire pour aider à la construction de l'hôpital de cet établissement ;

Du conseil municipal de la ville de St. Jean, s'opposant aux conclusions de la requête de Louis Molleur, Écr. M. P. P. demandant la passation d'un acte déclarant le dit Louis Molleur, fils, propriétaire de l'aqueduc de St. Jean ;

Du conseil municipal de la ville de St. Jean, s'opposant—à moins qu'on fasse une réduction de cinquante pour cent sur le taux du passage—à la requête des héritiers Jones, demandant la remise en vigueur, en leur faveur, de la 6ième George IV, chap. 29 ;

De la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant une aide de deux mille piastres par mille ;

De William Mohr, et autres, d'Ottawa, marchands de bois, demandant un délai de deux ou trois années pour le paiement de l'impôt de huit dollars par mille carré sur leurs limites ;

De l'Abbé Provencher, du Cap Rouge, demandant un octroi de huit cent piastres pour l'aider à publier une description des insectes de la province de Québec.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas.

De Daniel Thomas, écr., régistrateur de la division de Sherbrooke, demandant la passation d'un acte lui permettant d'exercer la profession de notaire ;

De la municipalité du village de la rivière St. Pierre, comté d'Hochelega, demandant à être incorporée ;

De la compagnie de l'Hôtel Windsor, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Robert James Reekie, écr. et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Trust Company of Canada ; »

Des habitants du canton de Mal Bay, comté de Gaspé, demandant la division du dit canton en deux municipalités séparées ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant la passation d'un acte intitulé : « Acte pour lever tout doute concernant le droit qu'ont les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal de faire certaines œuvres de charité et d'exercer certaines industries ; »

De Honoré Lecomte, et autres, de Québec, demandant la passation d'un acte incorporant l'Union des Menuisiers de Québec ;

De la corporation de la cité de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St. Hyacinthe, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Cunégonde, ville de St. Henri, demandant l'incorporation du village de Ste. Cunégonde ;

Du collège des chirurgiens du Bas-Canada, demandant la passation d'un acte amendant sa charte d'incorporation ;

De Francis Archambeault, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la société « Hackmen's Union Benefit Society, » de Montréal ;

Des habitants des municipalités scolaires de St. Sauveur, de St. Roch de Québec et de la banlieue de Québec, demandant la passation d'un acte autorisant la réunion pour les fins des écoles des dissidents, à la municipalité scolaire de St. Sauveur de Québec, de toute cette partie de la municipalité scolaire de St. Roch de Québec Nord qui s'étend à l'ouest, du côté est de la terre de James Gillespie ;

Des héritiers de feu John Pratt, écuyer, négociant de la cité de Montréal, demandant la passation d'une loi octroyant une indemnité raisonnable aux exécuteurs et administrateurs de la succession du dit John Pratt ;

Du « Mechanic's Institute » de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Louis Molleur, Ecr., M. P. P., et autres, de St. Jean, demandant la passation d'une loi déclarant le dit Louis Molleur, fils, unique propriétaire de l'aqueduc de St. Jean, aux lieu et place de la compagnie de l'aqueduc de St. Jean, et revêtant le dit Louis Molleur, fils, de tous les droits, privilèges, charges et obligations de la dite compagnie ;

Des habitants du canton de Cox, comté de Gaspé, demandant la passation d'un acte divisant le dit canton en deux municipalités séparées.

Le tout respectueusement soumis.

L. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable *Orateur* présente le rapport du comité conjoint de la bibliothèque :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

*A l'Honorable Conseil Législatif,*

Le comité conjoint de la bibliothèque a l'honneur de faire rapport :

Qu'à sa 1re séance, tenue le 28 novembre 1876, il a été résolu :

Que l'Honorable M. *Beaubien* soit nommé président du comité conjoint de la bibliothèque pour l'année courante ;

Le secrétaire du comité conjoint a mis devant l'Hon. *Président* le rapport sur l'état de la bibliothèque. Ce rapport a été lu et adopté à l'unanimité ;

Il a été résolu : qu'un octroi spécial de \$500 soit demandé à la Législature pour permettre à la bibliothèque de rencontrer les dépenses nécessaires d'ici au 1er juillet 1877 ;

Que des remerciements soient faits à l'Hon. M. *Fortin* pour le zèle qu'il a déployé dans l'administration de la bibliothèque, pendant l'année qui vient de finir, et qu'il soit félicité des succès qu'il a obtenus dans ses relations avec divers Etats au sujet des échanges de livres ;

Que le traitement de l'assistant bibliothécaire, M. L. P. *Turcotte*, soit porté de \$900 à \$1000 ;

Qu'un sous-comité composé des Hons. MM. *Beaubien*, *Ross*, *LeMaire* et *Fortin*, et de MM. *Marchand* et *Mathieu*, soit nommé pour faire l'audition des comptes de la bibliothèque, examiner tout document, toute demande et toute question relative à la bibliothèque et faire rapport au comité conjoint.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS BEAUBIEN,

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir les pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le septième jour de décembre courant, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à lundi, le onzième jour de décembre

courant, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé, soit prolongé jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de décembre courant.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---

### Mercredi, 6 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archaubeault,</i>	<i>LeMaire,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Lavoilette,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Gingras*, de l'Hon. David E. Price, et autres, de Bagotville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la paroisse de Ste. Hénédiue, demandant de l'aide pour le chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Claire, demandant de l'aide pour le chemin de fer de Lévis et Kennébec;

Des habitants de Québec, s'opposant aux amendements demandés par la Corporation de Québec;

De la Corporation de la ville d'Iberville, s'opposant à la passation de l'acte accordant une extension de charte aux héritiers de feu l'honorable Robert Jones;

Des habitants du canton de Stoke, comté de Richmond, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Québec-Central:

Du conseil municipal du canton de Wickham, comté de Drummond, demandant de l'aide en faveur de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité conjoint des impressions, présente son deuxième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Chambre de Comité No. 3

Conseil Législatif,

Québec, 6 Décembre 1876.

Second Rapport du Comité conjoint sur les impressions.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les documents suivants et en recommande l'impression :

Réponse à une Adresse du 18 janvier dernier, demandant un état indiquant le prix d'achat de limites mentionnées dans le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour 1874;

Réponse à une adresse du 28 novembre dernier, demandant un état des limites à bois actuellement sous licence, le dit état indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, les noms des professeurs, la date de l'octroi, le prix payé pour chaque licence, distinction spéciale étant faite de celles vendues à l'encan, de celles vendues à vente privée;

Réponse à une Adresse en date du 20 courant, demandant un état indiquant l'étendue des Terres de la Couronne actuellement possédées par la Province.

Le tout respectueusement soumis,

J. L. BEAUDRY,

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (B) intitulé :  
« Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés,»

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

---

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité conjoint de la bibliothèque,

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leur famille, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant l'organisation du service civil de la Province, (31 Vict., ch. 8), » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 34,) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la cour supérieure, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. Panet. la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

## Jeudi, 7 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*

*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Savage,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de certains contribuables des cantons de Roux, Bellechasse et Daaquam,

Par l'Honorable M. *Webb*, de la « Canadian Meat and Produce Company, »

Par le même, de Prosper Sylvestre, et autres, de St. Germain de Grantham

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Elzéar, comté de Beauce, demandant de l'aide pour la continuation du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants de St. François de Beauce, demandant de l'aide pour la continuation du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants de St. Victor de Tring, demandant de l'aide pour la continuation du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des dames directrices du « University Lying-in-Hospital, » de Montréal, demandant de l'aide ;

De R. A. Lindsay, et autres, actionnaires de la compagnie graphique de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte amendant la charte de la dite compagnie ;

Du « Church Home, » de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant un aide de \$2000 pour la continuation d'un chemin ;

De François Pouliot, et autres, de St. Michel de Bellechasse, s'opposant à la passation de l'acte érigeant le premier rang de cette paroisse en municipalité séparée ;

Du lieutenant-colonel Jos. Furois, et autres, de St. Michel de Bellechasse, s'opposant à la passation de l'acte érigeant le premier rang de la dite paroisse en municipalité séparée ;

Des syndics de l'asile de Ste. Brigitte, de Québec, demandant de l'aide ;

De l'Institut Littéraire de St. Patrice, de Québec, demandant de l'aide ;  
Du Révd. A. Labelle, curé de St. Jérôme, et autres habitants de la province de Québec, demandant l'incorporation d'une compagnie destinée à exploiter les ressources minières de la province de Québec.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B), intitulé :  
« Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé :  
« Acte pour amender l'acte concernant l'organisation du service civil de la Province (31 Vict. ch. 8), »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 34) intitulé :  
« Acte pour amender la loi concernant la Cour Supérieure, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé : « Acte autorisant le bureau des examinateurs pour l'examen des candidats pour l'admission à la pratique des arpenteurs dans le Bas-Canada, (province de Québec), à admettre, après examen, William Crawford à la pratique de la profession d'arpenteur, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

---

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 29), intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec Central, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 33) intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 67) intitulé : « Acte concernant la construction du Palais de Justice de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à lundi, le 11 décembre courant, à 3 heures P. M.

Lundi, 11 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Lavolette,*

*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Froulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du conseil de l'association pharmaceutique de la province de Québec,

Par l'Honorable M. *Gingras*, du bureau de commerce de Québec,

Par l'Honorable M. *Wood*, de P. Bériau, et autres, de West-Farnham,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de certains habitants du Cap-Santé,

Par le même, des médecins de la cité de Québec,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de Ste. Thérèse de Blainville.

La pétition suivante est lue et reçue :

De l'Honorable *David Price*, et autres, de Bagotville, comté de Chicoutimi, demandant des amendements à l'acte érigeant le village de Bagotville en une municipalité séparée.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*. Que le délai pour recevoir les pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le quatorzième jour de décembre courant, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le vingt-et-unième jour de décembre courant, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé, soit prolongé jusqu'à jeudi le vingt-huitième jour de décembre courant.

L'Honorable M. *Archambeault*, présente un Bill (C) intitulé : «Acte autorisant la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province.»

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant l'organisation du service civil de la Province, (31 Vict. ch. 8), » )

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la Cour Supérieure, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ferrier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11) intitulé :  
« Acte autorisant l'admission de William Crawford, après examen, à la pratique de la profession d'arpenteur, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23) intitulé :  
« Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29) intitulé :  
« Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec Central, »

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33) intitulé :  
« Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 67) intitulé :  
« Acte concernant la construction du Palais de Justice de Québec. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

---

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre  
pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
Bill (No. 5) intitulé : « Acte incorporant « l'Eglise Emmanuel, Montréal, » (Emma-  
nuel Church, Montreal), auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des  
menuisiers de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des terres de  
Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Laviolette, la chambre s'ajourne à  
demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 12 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*

*LeMaire.*  
*Léry, de*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Côme de Kennébec,

Par le même, des habitants du canton de Lambton, Beauce,

Par le même, des habitants du canton de Shenley, Beauce,

Par le même, des habitants des cantons de Gayhurst et Aylmer, Beauce,

Par le même, des habitants de St. Victor de Tring, Beauce,

Par le même, des habitants des cantons de Forsyth, Adstock et Dorset, Beauce,

Par le même, des habitants de St. Vital de Lambton, Beauce,

Par le même, des habitants de St. Côme de Kennébec, Beauce,

Par le même, des habitants de St. Ephrem de Tring, Beauce,

Par le même, des habitants de St. Honoré de Shenley, Beauce,

Par l'Honorable M. *Gingras*, du Bureau de Commerce de Québec,

Par l'Honorable M. *Dionne*, des cantons du comté de Témiscouata,

Par le même, de George Michaud, et autres, des cantons du comté de Témiscouata,

Par le même, de Edouard Caron, et autres, des cantons du comté de Témiscouata,

Par le même, du rév. L. N. Bernier, et autres, des cantons du comté de Témiscouata.

Par l'Honorable M. *Bryson*, de la société bienveillante de St. Patrice de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants des cantons de Roux, Bellechasse et Daaquam, demandant la continuation du chemin St. Charles jusqu'au canton Langevin ;

De la « Compagnie des viandes et produits canadiens » de Sherbrooke, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St. Germain de Grantham et de Wickham-ouest, comté de Drummond, demandant un octroi de \$1,500 pour le parachèvement d'un chemin.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité général sur le Bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y-mentionnés, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant l'organisation du service civil de la Province, (31 Vict, ch. 8), »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la Cour Supérieure, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 33) intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill  
Quelques temps après la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 67) intitulé : « Acte concernant la construction du Palais de Justice de Québec. »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte autorisant la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5) intitulé : « Acte incorporant l'Eglise Emmanuel, Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier* il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

---

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 17) intitulé :  
« Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec. »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19) intitulé :  
« Acte pour incorporer la compagnie des terres de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain,  
à 3 heures P. M.

---

## Mercredi, 13 Décembre, 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Lavolette,*  
*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Ferrier, du comité de santé de la cité de Montréal,

Par le même, de certains électeurs municipaux du village de Notre-Dame de Grâce,

Par le même, des citoyens de Montréal,

Par l'Honorable M. *Webb*, de certains contribuables de South Ham,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, de Thomas Barron, du village de Lachute,

Par l'Honorable M. *Roy*, des conseillers et des habitants du canton de Suffolk,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de certains colons du canton de Mailloux.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil de l'association pharmaceutique de la province de Québec, s'opposant à la passation de l'acte autorisant les sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, à faire certaines œuvres de charité et exercer certaines industries ;

Du conseil de la corporation du bureau de commerce de Québec, demandant à être entendu lors de la discussion sur l'acte incorporant l'union des menuisiers ;

Du conseil municipal de West Farnham, demandant la passation d'un acte incorporant la ville de Farnhamville ;

Des résidents et propriétaires de la paroisse du Cap-Santé, comté de Portneuf, demandant que le comté de Portneuf ne soit pas partagé en deux divisions d'enregistrement ;

Des médecins pratiquants licenciés de la cité de Québec, s'opposant à la passation de l'acte médical concernant la Province de Québec ;

Des habitants de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne, demandant que la Province les indemnise pour les avances qu'ils ont faites aux contracteurs du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 13 décembre 1876.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport ;

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49<sup>ième</sup> règle :

Des habitants de St. George de la Beauce ;

Des habitants de Ste. Hénédine, comté de Dorchester ;

Des habitants de Ste. Claire, comté de Dorchester ;

Des habitants de St. Victor de Tring ;

Des habitants de St. Elzéar, comté de Beauce ;

Des habitants de St. François de Beauce ;

Des habitants de St. George, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'achèvement du chemin de fer de Lévis et Kennebec ;

Des habitants du canton de Stoke, comté de Richmond, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Québec Central ;

Du conseil municipal du canton de Wickham, comté de Drummond, demandant de l'aide en faveur de la compagnie du chemin de fer du sud-est ;

Des Dames directrices du « University Lying in Hospital, » de Montréal ;

Du « Church Home, » de Montréal ;

Des syndics de l'asile de Ste. Brigitte de Québec ;

De l'Institut Littéraire de St. Patrice de Québec ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité, du village du Bassin de Chambly ;

De la société numismatique et archéologique de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant de l'aide (\$2,000), pour la continuation d'un chemin ;

Des habitants de Sherbrooke, demandant de l'aide en faveur d'un hôpital ;

Du Rév. A. Thibault, curé de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur de l'hôpital de St. Joseph de Chambly ;

Des habitants de Québec, s'opposant aux amendements demandés par la corporation de Québec ;

De la corporation de la ville d'Iberville, s'opposant à la passation de l'acte accordant une extension de charte aux héritiers de feu Robert Jones ;

Du lieutenant-colonel Furois, et autres, de St. Michel de Bellechasse ;

De François Pouliot, et autres, de St. Michel de Bellechasse, s'opposant à la passation de l'acte érigeant le premier rang de cette paroisse en municipalité séparée ;

De R. H. Lindsay, et autres, actionnaires de la compagnie graphique de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte amendant la charte de la dite compagnie ;

Des habitants des cantons de Roux, Bellechasse et Daquam, demandant la continuation du chemin St. Charles jusqu'au canton Langevin ;

Des habitants de Saint Germain de Grantham et de Wickham-ouest, comté de Drummond, demandant un octroi de \$1,500 pour le parachèvement d'un chemin.

Votre comité après avoir examiné en entier la requête suivante, à trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

De la compagnie de chemin de fer de la frontière de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Du Révd. A. Labelle, curé de St. Jérôme, et autres, habitants de la Province de Québec, demandant l'incorporation d'une compagnie destinée à exploiter les ressources minières de la Province de Québec ;

De Madame Laura Baylis, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Montreal Home for Friendless Women ;

De la « Compagnie des viandes et produits Canadiens, » de Sherbrooke, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Néanmoins, votre comité recommande dans ce cas la suspension de la 49ème règle, vû qu'il pourra comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette Chambre que les conclusions de ce Bill sont d'une nature plutôt publique que privée.

Sur motion de l'Honorable M. A. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec Central, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 11) intitulé : « Acte autorisant le bureau des examinateurs pour l'examen des candidats pour l'admission à la pratique des arpenteurs, dans le Bas-Canada (Province de Québec) à admettre, après examen, William Crawford, à la pratique de la profession d'arpenteur, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 33) intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 67) intitulé : « Acte concernant la construction du Palais de Justice de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte autorisant la formation des sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Le Maire*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---

Jeudi, 14 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*

*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

L'Honorable M. *de Boucherville* propose, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, Que, comme marque de respect pour la mémoire de Son Excellence l'Honorable René-Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec cette chambre s'ajourne maintenant.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---



---

## Vendredi, 15 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry.*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Laviolette,*

*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panel,*  
*Proulx.*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Webb,*  
*Wood.*

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que quand la Chambre s'ajournera elle soit ajournée à mardi pro-  
chain, le 19 décembre courant, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à  
mardi, le 19 décembre courant, à 3 heures P. M.

---



---

## Mardi, 19 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Laviolette,*  
*LeMaire.*  
*Léry, de*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable *M. Ferrier*, du conseil du Bureau de Commerce de Montréal,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des sœurs de l'asile de la Providence, de Montréal, (succursale du Côteau du Lac),

Par l'Honorable M. *Dionne*, de certains habitants de Ste. Etienne de la Malbaie.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Des habitants de St. Côme de Kennébec, comté de Beauce, demandant de l'aide pour la continuation des chemins de colonisation dans les cantons de Jersey et de Linière ;

Des habitants du canton de Lambton, comté de Beauce, s'opposant à ce que le chemin de fer de Québec central reçoive de l'aide, à moins qu'il ne modifie son tracé ;

Des habitants du canton de Shenly, comté de Beauce, s'opposant à ce que le chemin de fer de Québec central reçoive de l'aide, à moins qu'il ne modifie son tracé ;

Des habitants des cantons d'Aylmer et de Gayhurst, comté de Beauce, s'opposant à ce que le chemin de fer de Québec central reçoive de l'aide, à moins qu'il ne modifie son tracé ;

Des habitants de St. Victor de Tring, comté de Beauce, s'opposant à ce que le chemin de fer de Québec central reçoive de l'aide, à moins qu'il ne modifie son tracé ;

Des habitants des cantons de Forsyth, Adstock et Dorset, comté de Beauce, s'opposant à ce que le chemin de fer de Québec central reçoive de l'aide, à moins qu'il ne modifie son tracé ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants de St. Côme de Kennébec, comté de Beauce, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants de St. Ephrem de Tring, comté de Beauce, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants de St. Honoré de Shenley, comté de Beauce, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Du Conseil de la corporation du bureau de commerce de Québec, s'opposant à la passation de l'acte intitulé : « Acte pour assurer les privilèges des hommes de cage ; »

Des habitants des cantons du comté de Témiscouata, demandant la remise des rentes des terres des dits cantons ;

Des habitants des cantons du comté de Témiscouata, demandant que les intérêts accrus sur le prix des lots vendus aux colons et non payés en tout ou en partie, soient remis à la condition que la balance des ventes des dits lots soit payés dans les douze mois ;

Des habitants des cantons du comté de Témiscouata, demandant que les intérêts accrus sur le prix des lots vendus aux colons et non payés en tout ou en partie, soient remis à la condition que la balance du prix des ventes des dits lots soit payée dans les douze mois ;

Des habitants des cantons du comté de Témiscouata, demandant la remise des rentes des terres de la Couronne dans le canton Viger ;

De la Société Bienveillante de St. Patrice de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est *Ordonné*, que l'Honorable W. H. *Webb* soit exempté d'assister aux séances de cette Chambre jusqu'à la fin de la présente session, pour cause de maladie.

---

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'Honorable  
*John Sharples*, cette chambre s'ajourne maintenant.

Alors, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

### Mercredi, 20 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>LeMaire,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wool.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. de Léry, des habitants du canton d'Aylmer, Beauce,

Par le même, des habitants de St. Vital de Lambton,

Par le même, des habitants de Stratford, comté de Wolfe,

Par le même, du conseil municipal de Shenley, Beauce,

Par le même, des habitants des cantons de Gayhurst et Aylmer,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Gabriel, comté d'Hochelega,

Par l'Honorable M. de *Boucherville*, de Joseph Courtemanche, et autres, de  
 Chambly.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la cité de Montréal, demandant des amendements à leur acte  
 d'incorporation ;

Des habitants du village de N. D. de Grâce, s'opposant à la passation de l'acte  
 érigeant en municipalité de village le Côteau St. Pierre et la côte St. Luc ;

De James D. Adams, et autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation  
 du Bill autorisant les sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, à faire cer-  
 taines œuvres de charité et à exercer certaines industries ;

De D. Ritchie, et autres, de Montréal, s'opposant à la passation du Bill autorisant les Sœurs de l'Asile de la Province de Montréal à faire certaines œuvres de charité et à exercer certaines industries ;

De Kenneth Campbell et Cie., et autres, de Montréal, s'opposant à la passation du Bill autorisant les Sœurs de l'Asile de la Providence à faire certaines œuvres de charité et à exercer certaines industries ;

De Joseph Pichette, et autres, de Montréal, s'opposant à la passation du Bill autorisant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, à faire certaines œuvres de charité et à exercer certaines industries ;

De Michaël F. Murphy, et autres, de Montréal, s'opposant à la passation du Bill autorisant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, à faire certaines œuvres de charité et à exercer certaines industries ;

Des habitants du canton de South Ham, comté de Wolfe, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Québec central ;

De Thomas Barron, greffier de la Cour de Circuit, village de Lachute, district de Terrebonne, demandant la passation d'un acte lui permettant de vendre certains immeubles ;

Des habitants du canton de Rippon, comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour ouvrir un chemin de colonisation ;

Des habitants du canton de Mailloux, demandant un aide de (\$400) piastres pour la construction d'un pont.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Bureau des Bills Privés,

Ce 20 décembre 1876.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport ;

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle :

Des habitants de St. Honoré de Shenley, comté de Beauce ;

Des habitants de St. Ephrem de Tring, comté de Beauce ;

Des habitants de St. Côme de Kennébec, comté de Beauce, et des habitants de St. Victor de Lambton, comté de Beauce, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Lévis et Kennébec ;

Des habitants des cantons de Forsyth, Adstock et Dorset ;

Des habitants de St. Victor de Tring ;

Des habitants des cantons d'Aylmer et de Gayhurst ;

Des habitants du canton de Shenley et des habitants du canton de Lambton, tous du comté de Beauce, s'opposant à ce que le chemin de fer de Québec Central reçoive de l'aide à moins qu'il ne modifie son tracé ;

Des habitants des cantons du comté de Témiscouata, demandant que les intérêts accrus sur le prix des lots vendus aux colons et non payés, en tout ou en partie, soient remis à la condition que la balance du prix des ventes des dits lots soit payée dans les douze mois ;

Des résidents et propriétaires de la paroisse du Cap-Santé, comté de Portneuf, demandant que le comté de Portneuf ne soit pas partagé en deux divisions d'enregistrement ;

Des médecins pratiquants licenciés de la cité de Québec, s'opposant à la passation de l'acte Médical concernant la Province de Québec ;

Des habitants de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne, demandant que la Province de Québec les indemnise pour les avances qu'ils ont faites aux contracteurs du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Du conseil de la Corporation du Bureau de Commerce de Québec, demandant à être entendu lors de la discussion sur l'acte incorporant l'union des menuisiers.

Des habitants des cantons du comté de Témiscouata demandant la remise des rentes des Terres de la Couronne, dans le canton Viger ;

Des habitants des cantons du comté de Témiscouata, demandant la remise des rentes des terres des dits cantons.

Des habitants de St. Côme de Kennébec, comté de Beauce, demandant de l'aide pour la continuation des chemins de colonisation dans les cantons de Jersey et de Linière ;

Du conseil de la corporation du Bureau de Commerce de Québec, s'opposant à la passation de l'acte intitulé : « Acte pour assurer les privilèges des hommes de cage.

L. ARCHAMBEAULT,  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'Union des menuisiers de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de L'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie des Terres de Montréal » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 5) intitulé : « Acte incorporant l'Eglise Emmanuel (Emmanuel Church, Montreal) » fait rapport que le Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain

L'Honorable M. de *Boucherville*, présente un Bill (D) intitulé : « Acte pour amender l'acte pour faciliter l'issue des édifices publics. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 29) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec Central. »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 11) intitulé : « Acte autorisant l'admission de William Crawford, après examen, à la pratique de la profession d'arpenteur, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu maintenant pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte autorisant la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province. »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap-Saint, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté. »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Lavillette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 3) intitulé : « Acte changeant le nom de William Taylor, gentilhomme, de la cité de Montréal, en celui de William Taylor Lindsay, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de St. Jude, de la paroisse de St. Jude, dans le diocèse de Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est construite, et à construire une autre église ailleurs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant « La Bourse de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant l'Eglise Universaliste de la Province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé : « Acte divisant la municipalité du township de Cox, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, en deux municipalités séparées, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé : « Acte incorporant la compagnie du Cimetière de Fairmount, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé : « Acte incorporant « The Beebe Plain Advent Camp Meeting Association, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les lois concernant les plans cadastraux » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : « Acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé : « Acte autorisant l'association pharmaceutique de la Province de Québec, à admettre William Whitehead comme licencié en pharmacie, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour détacher certains terrains de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, et les annexer à la paroisse de St. Alphonse, dans le comté de Joliette, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 73) intitulé : « Acte autorisant la vente de certains bien-fonds substitués par le testament de sieur Guillaume Morin, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 70) intitulé : « Acte amendant de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869 (32 Vict., ch. 51), » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

---

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : « Acte concernant l'aqueduc de St. Jean, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 79) intitulé : « Acte passé pour incorporer «The Montreal Open Stock Exchange, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

---

## Jeudi, 21 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Laviolette,*  
*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil du bureau de commerce de Montréal, s'opposant à la passation du Bill autorisant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal à faire certaines œuvres de charité et à exercer certaines industries ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, succursale du Côteau du Lac, comté de Soulanges, demandant de l'aide ;

Des propriétaires et occupants de terre dans les limites de la municipalité locale de St. Etienne de la Malbaie, comté de Charlevoix, s'opposant à l'érection d'une partie de la concession de la Pointe au Pic, en une municipalité séparée.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 23) inti-

tulé : « Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des terres de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 5) intitulé : « Acte incorporant l'Église Emmanuel, Montreal, (Emmanuel Church, Montréal, ) »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : « Acte pour amender l'acte pour faciliter l'issue des édifices publics, »

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est alors permis que le dit Bill soit retiré.

Le dit Bill est en conséquence retiré, et

L'Honorable M. de *Boucherville*, présente un Bill (E) intitulé : « Acte pour pourvo r à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3) intitulé : « Acte changeant le nom de William Taylor, gentilhomme, de la cité de Montréal, en celui de William Taylor Lindsay, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de St. Jude, de la paroisse de St. Jude, dans le diocèse de Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est construite, et à construire une autre église ailleurs, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu, pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la Bourse de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois  
 Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant l'Eglise Universaliste de la Province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 21) intitulé : « Acte divisant la municipalité du township de Cox, dans le comté de Beauventure, district de Gaspé, en deux municipalités séparées, »

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 54) intitulé : « Acte incorporant la compagnie du cimetière de Fairmount, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 53) intitulé : « Acte incorporant « The Beebe Plain Advent Camp Meeting Association, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant les plans cadastraux, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40) intitulé : « Acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 26) intitulé : « Acte autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec à admettre William Whitehead comme licencié en pharmacie, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour détacher certains terrains de la paroisse de St. Ambroise de

Kildare, et les annexer à la paroisse de St. Alphonse, dans le comté de Joliette,»

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 73) intitulé : « Acte autorisant la vente de certains biens-fonds substitués par le testament de Sieur Guillaume Morin,»

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 70) intitulé : « Acte amendant de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, (32 Vict., ch 51),»

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé : « Acte concernant l'aqueduc de St. Jean,»

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

---

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 79) intitulé : « Acte passé pour incorporer « The Montreal Open Stock Exchange, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bill Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 72) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin à lisses de Lévis et Kennébec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 93 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant le salaire de certains shérifs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la Province de Québec à admettre Onésiphore D. Labrie au nombre de ses membres, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures p. m.

Vendredi, 22 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Laviolette,*  
*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

La pétition suivante est présentée séparément et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Roy*, de Thomas C. Brigham, de Hull.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton d'Aylmer, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement du chemin de colonisation qui va du canton de Gayhurst à la rivière Chaudière ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement des chemins de Price, du Petit Lac, du huitième rang sud et du huitième rang nord ;

Des habitants du canton de Stratford, comté de Wolfe, s'opposant à ce que le chemin de fer central reçoive un octroi à moins d'une modification dans son tracé ;

Du conseil municipal de Shenley, comté de Beauce, demandant une aide pour l'ouverture d'une route ;

Des habitants des cantons d'Aylmer et de Gayhurst, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du village, de St. Gabriel comté d'Hochelaga, s'opposant à la passation de l'acte changeant le nom et les limites de la municipalité du village de la rivière St. Pierre et pour étendre ses pouvoirs ;

De Joseph Courtemanche, et autres, habitants de Chambly, demandant à être payés de leurs créances respectives à même le subside qui doit être voté au chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 22 décembre 1876.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

‘ Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu’elles n’étaient pas de nature à requérir les avis exigés par la 49ième règle :

Du conseil du bureau de commerce de Montréal ;

De Michel F. Murphy, de Montréal ;

De Joseph Pichette et autres de Montréal ;

De D. Ritchie, et autres, de Montréal ;

De Kenneth Campbell et autre de Montréal ;

Du conseil de l’association pharmaceutique de la Province de Québec, s’opposant tous à la passation de l’acte autorisant les sœurs de l’Asile de la Providence de Montréal à faire certaines œuvres de charité et à exercer certaines industries.

Des propriétaires et occupants de terres dans les limites de la Malbaie, comté de Charlevoix, s’opposant à l’érection d’une partie de la concession de la Pointe au Pic, en une municipalité séparée ;

Des sœurs de l’Asile de la Providence de Montréal, succursale du Coteau du Lac, comté de Soulanges, demandant de l’aide ;

Des habitants du village de Notre-Dame de Grâce, s’opposant à la passation de l’acte érigeant en municipalité de village le Coteau St. Pierre et la côte St. Luc ;

Des habitants du canton de South Ham, comté de Wolfe, demandant de l’aide en faveur du chemin de fer de Québec central ;

Des habitants du canton de Mailloux, demandant une aide de \$400 pour la construction d’un pont ;

Des habitants du canton de Rippon, comté d’Ottawa, demandant de l’aide pour ouvrir un chemin de colonisation.

‘ Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis avaient été donnés en ce cas :

De Thomas Barron, écuyer, greffier de la cour de circuit, village de Lachute, district de Terrebonne, demandant la passation d’un acte lui permettant de vendre certains immeubles.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l’Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L’Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 3) intitulé : « Acte changeant le nom de William Taylor, gentilhomme, de la cité de Montréal, en celui de William Taylor Lindsay, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu’il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l’Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l’affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l’Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L’Honorable M. *Archambeault* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : « Acte autorisant l’association pharmaceutique de la province de Québec à admettre William Whitehead comme

licencié en pharmacie, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à trois heures P. M.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour détacher certains terrains de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, et les annexer à la paroisse de St. Alphonse, dans le comté de Joliette, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que les conclusions de ce Bill sont d'une nature plutôt publique que privée.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé : « Acte incorporant « The, Beebe Plain Advent Camp Meeting Association, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 79) intitulé : « Acte passé pour incorporer « The Montreal Open Stock Exchange, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 7) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la Bourse de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bill Privés, auquel a été référé le Bill (No. 54) intitulé : « Acte incorporant la compagnie du cimetière de Fairmount, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant l'Église Universaliste de la Province de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé : « Acte concernant l'aqueduc de St. Jean, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant,  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé : « Acte divisant la municipa-

lité du township de Cox, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, en deux municipalités séparées, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que les conclusions de ce Bill sont d'une nature plutôt publique que privée.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de St. Jude, de la paroisse de St. Jude, dans le diocèse de Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est construite, et à construire une autre église ailleurs, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements,

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender l'acte trente-cinq Victoria, chapitre quarante-quatre, concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable Mr. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant les plans cadastraux, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
Quelques temps après, la chambre reprend sa séance,

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois,

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 40) intitulé : « Acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement quant à la version française, mais pour ce qui est de la version anglaise, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de cette chambre.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 70) intitulé : « Acte amendant de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869 (32 Vict., ch. 51), »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements étant alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte autorisant la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault* il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *LeMaire*, *Lavolette*, *Bryson*, *Dionne* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 72) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin à lisses de Lévis et Kennébec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que la 53ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 93 des statuts refondus pour le Bas Canada, concernant le salaire de certains shérifs, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la Province de Québec à admettre Onésiphore D. Labrie au nombre de ses membres, »

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. 9 intitulé : « Acte pour incorporer l'association connue sous le nom de Union des loueurs de voitures et chevaux « (*Hackmen's Union Benefit Society* », auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec un amendement auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit amendement est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit amendement soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Samedi, 23 Décembre 1876.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archangebeault,*  
*Beaubien,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Laviolette,*  
*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposés sur la table :

Par l'Honorable M. *Starnes*, de Joseph Audet et autres, de Montréal,

Par le même, de J. O. Dupuis et autres, de Montréal,

Par le même, de J. T. Boivin et autres, de Montréal,

Par le même, de Sa Grandeur l'Archevêque de St. Boniface et autres, de Montréal,

Par le même, de P. O. Desilets et autres, de Montréal,

Par le même, de Henri Décarie et autres, de Montréal,

Par le même, de Napoléon Larivée et autres, de Montréal.

L'Honorable M. *Archangebeault*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (C) intitulé : « Acte concernant la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archangebeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Archangebeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel elle demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archangebeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 13) intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la Province de, Québec à admettre Onésiphore D. Labrie au nombre de

ses membres,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. Roy, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. Archambeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 73) intitulé : « Acte autorisant la vente de certains biens-fonds substitués par le testament de Sieur Guillaume Morin, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

*Ordonné*, Que le dit Bil soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. Archambeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 72) intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin à lisses de Lévis et Kennébec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 55) intitulé : « Acte érigeant le township de Bolton en deux municipalités distinctes et séparées pour les fins municipales et scolaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour corriger une erreur dans l'acte de cette Province, 39 Vict. chap. 40, relatif aux limites du comté de Champlain, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour autoriser la compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, à émettre des bons préféréntiels, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé : « Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, 38 Vict. chap. 76, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 76) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la « *Windsor Hotel Company of Montreal* », auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>e</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : « Acte érigeant le village de la Pointe-au-Pic en une municipalité séparée, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 60) intitulé : « Acte passé pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada, douzième Victoria, chapitre 144, intitulé : « Acte pour incorporer les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur, dans le Village d'Industrie, dans le comté de Berthier, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour refondre les divers actes incorporant « l'Institut des Artisans de Montréal, et pour amender les dits actes, et pour établir d'autres dispositions relativement à la dite corporation » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills  
 Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 5) intitulé : « Acte incorporant « l'Eglise Emmanuel, Montréal, » infor-  
 mant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans  
 amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des menui-  
 siers de Québec, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé  
 ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des terres de Montréal, »  
 informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements  
 sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 39) intitulé :  
 « Acte pour amender le chapitre 93 des Statuts Refondus pour le Canada, concer-  
 nant le salaire de certains shérifs,»

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général  
 pour la prise en considération du Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour détacher cer-  
 tains terrains de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, et les annexer à la paroisse  
 de St. Alphonse, dans le comté de Joliette,»

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
 Quelque temps après la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a  
 été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans  
 amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.  
*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 21) intitulé : « Acte divisant la municipalité du township de Cox, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, en deux municipalités séparées, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
Quelque temps après la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il?  
Elle est résolue dans l'affirmative.  
*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande son concours.

L'Ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture de l'amendement de l'Assemblée Législative au Bill (B) intitulé : « Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit amendement soit maintenant lu pour la deuxième fois.  
Le dit amendement est en conséquence lu pour la deuxième fois et agréé.  
*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender l'acte trente-cinq Victoria, chapitre quarante-quatre, concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, »

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui  
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et  
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 62) intitulé  
 « Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 33, intitulé : « Acte pour  
 amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé a un comité spécial composé des Hono-  
 rables Messieurs *LeMaire*, *Dionne*, et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé :  
 « Acte pour incorporer l'association connue sous le nom de « Union des loueurs de  
 voitures et chevaux » (*Hackmen's Union Benefit Society*.)

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-  
 cerne ce Bill. /

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills  
 Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill  
 (No. 51) intitulé : « Acte pour changer partie du tracé de la compagnie du chemin  
 de fer de Jonction du Lac Champlain et du St. Laurent, étendre le délai durant  
 lequel la dite compagnie doit compléter et terminer son chemin et définir d'une  
 manière plus claire les droits hypothécaires et privilèges absolus des porteurs de  
 bons de la dite compagnie, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est  
*Ordonné*, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues  
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Roy, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 84) intitulé : « Acte pour détacher une certaine portion de la paroisse de Ste. Geneviève de Berthier, et l'annexer à la paroisse de Ste. Elizabeth, dans le comté de Joliette, pour les fins électorales, municipales et autres, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est  
*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin de Fer Urbain St. Jean, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill est lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant l'instruction en ce qu'elle concerne la cité de Sherbrooke, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est  
*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre pour mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé : « Acte des clauses générales des corporations de ville, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé : « Acte pour changer le nom et les limites de la municipalité du village de la rivière Saint-Pierre et pour étendre ses pouvoirs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffer, avec un Bill (No. 81) intitulé : « Acte passé pour incorporer la municipalité du village de Ste. Cunégonde, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender l'article 2042 du code civil, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est  
*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour autoriser la Communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, à acquérir et posséder tant en son nom que comme administratrice du bien des pauvres du dit Hôtel-Dieu, d'autres biens, meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que les 41ème et 53ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

La chambre suspend alors sa séance, et s'ajourne à loisir.  
A neuf heures et demie, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 70) intitulé : « Acte amendant de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869 (32 Vict., ch. 51,) » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : « Acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 99) intitulé : « Acte pour ériger une nouvelle municipalité de village dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues  
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et  
 Bills Privés.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills  
 Privés, auquel a été référé le Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour amender l'acte  
 de cette Province, 39 Vict., ch. 33. intitulé : « Acte pour amender et refondre les  
 différents actes concernant le notariat en cette Province, » fait rapport que le dit  
 Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains  
 amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désira.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de  
 concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant  
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements aux-  
 quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills  
 Privés, auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé : « Acte pour changer partie du  
 tracé de la compagnie du chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du St.  
 Laurent, étendre le délai durant lequel la dite compagnie doit compléter et ter-  
 miner son chemin, et définir d'une manière plus claire les droits hypothécaires et  
 privilèges absolus des porteurs de bons de la dite compagnie, » fait rapport que le  
 dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amende-  
 ments.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills  
 Privés, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour incorporer la  
 compagnie de Chemin de Fer Urbain St. Jean, » fait rapport que le dit Bill a été  
 examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé : « Acte passé pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, douzième Victoria, chapitre 144, intitulé : « Acte pour incorporer les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de St. Viateur, dans le Village d'Industrie, dans le comté de Berthier, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender l'acte 35 Victoria, chapitre quarante-quatre, concernant le cimetière de Notre-Dame des-Neiges, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour incorporer l'association connue sous le nom de « Union des loueurs de voitures et chevaux, *Huckmen's Union Benefit Society*, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 76) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la « *Windsor Hotel Company of Montreal*, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 81) intitulé : « Acte passé pour incorporer la municipalité du village de Ste. Cunégonde, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 55) intitulé : « Acte érigeant le township de Bolton en deux municipalités distinctes et séparées pour les fins municipales et scolaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, 38 Vict., ch. 76, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour autoriser la compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, à émettre des bons préférentiels, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour autoriser la Communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, à acquérir et posséder tant en son nom que comme administratrice du bien des pauvres du dit Hôtel-Dieu, d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le (Bill No. 28) intitulé : « Acte pour refondre les divers actes incorporant « l'Institut des Arisans » de Montréal, et pour amender les dits actes, et pour établir d'autres dispositions relativement à la dite corporation, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 80) intitulé : « Acte pour changer le nom et les limites de la municipalité du village de la rivière St. Pierre, et pour étendre ses pouvoirs, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à mardi, le 26 du courant, à 3 heures P. M.

Mardi, 26 Décembre 1876.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archangeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Lavolette,*  
*LeMarec,*  
*Léry, de*  
*Pauel,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Wool.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du bureau de direction de l'institution à charte royale, le collège McGill ; cette pétition est lue au long,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de Victor Routhier, et autres, de Montréal,

Par le même, de C. Comte de Grand Pré, et autres, de Montréal,

Par le même, de C. Cinq-Mars, et autres, de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de A. C. P. R. Landry, de St. Pierre de la Rivière du Sud.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Thomas Brigham, de Hull, comté d'Ottawa, demandant à être indemnisé pour l'exploration de certaines limites à bois.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport :

*Oordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,  
26 décembre 1876.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle :

Des habitants du canton d'Aylmer, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement du chemin de colouisation qui va du canton de Gayhurst à la rivière Chaudière ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement des chemins de Price, du Petit Lac, du huitième rang sud et du huitième rang nord ;

Des habitants du canton de Stratford, comté de Wolfe, s'opposant à ce que le chemin de fer central reçoive un octroi à moins d'une modification dans son tracé ;

Du conseil municipal de Shenley, comté de Beauce, demandant une aide pour l'ouverture d'une route ;

Des habitants des cantons d'Aylmer et de Gayhurst, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du village de St. Gabriel, comté d'Hochelaga, s'opposant à la passation de l'acte changeant le nom et les limites de la municipalité du village de la rivière St. Pierre, et pour étendre ses pouvoirs ;

De Joseph Courtemanche, et autres habitants de Chambly, demandant à être payés de leurs créances respectives à même le subside qui doit être voté au chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés.

Des habitants de la cité de Montréal, demandant des amendements à leur acte d'incorporation.

Le tout humblement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 99) intitulé : « Acte pour ériger une nouvelle municipalité de village dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour régler le flottage du bois de corde sur la partie non navigable de la rivière Saint-François, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills  
 Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour autoriser la corporation du village de Notre-  
 Dame de Grâce à faire faire un plan de la dite municipalité, et pour définir le  
 mode de procédure à suivre pour déclarer ce plan obligatoire pour tous les inté-  
 ressés, et pour d'autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues  
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et  
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., ch.  
 7, intitulé : « Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence, » auquel elle  
 demande le concours de cette chambre.  
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-  
 cerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.  
*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 22) intitulé : « Acte incorporant « La Société des artisans canadiens-fran-  
 çais de la cité de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en  
 ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et  
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 82) intitulé : « Acte divisant la municipalité du township de la Malbaie,  
 dans le comté de Gaspé, district de Gaspé, en deux municipalités séparées, » auquel  
 elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est  
*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues  
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et  
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie des Mines de Québec, »  
 auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-  
 cerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre  
 pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 27) intitulé : « Acte amendant les actes concernant l'institution charitable  
 connue sous le nom de « Les sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, » et  
 étendant ses pouvoirs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues  
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 93) intitulé : « Acte passé pour incorporer le *Protestant Home for Friendless Women*, auquel elle demande le concours de cette chambre.  
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que les 41ème et 53ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par greffier, avec un Bill (No. 109) intitulé : « Acte pour amender l'acte du département du Trésor de cette province (31 Vict., ch. 9,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 63) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 32 Vict., ch. 23, concernant les magistrats de district,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné*. Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour amender et refondre les actes concernant la profession médicale et la chirurgie dans la Province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Ferrier*, de *Léry*, *Dionne* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 84) intitulé : « Acte pour détacher une certaine portion de la paroisse de Ste. Geneviève de Berthier, et l'annexer à la paroisse de Ste. Elizabeth, dans le comté de Joliette, pour les fins électorales, municipales et autres, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 98) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant l'instruction en ce qu'elle concerne la cité de Sherbrooke, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a

été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 30) intitulé : « Acte des clauses générales des corporations de ville, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit déchargé.  
 Le dit ordre du jour est en conséquence déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial composé des Honorables Messieurs *Lavolette*, *Dostaler*, *Dionne* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender l'article 2042 du code civil, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 69) intitulé : « Acte érigeant le village de la Pointe-au-Pic en une municipalité séparée, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors la chambre suspend sa séance et s'ajourne à loisir  
Quelques temps après, la chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que lorsque cette chambre s'ajournera elle soit ajournée à huit heures ce soir.

L'Honorable M. Beaubien, du Comité spécial auquel a été référé le Bill (No 16) intitulé : « Acte pour amender et refondre les actes concernant la profession médicale et la chirurgie dans la Province de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. Archambeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : « Acte érigeant le village de la Pointe-au-Pic en une municipalité séparée, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.  
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Archambeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé : « Acte incorporant La Société des Artisans canadiens-français de la cité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Laviolette, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.  
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 82) intitulé : « Acte divisant la municipalité du township de la Malbaie, dans le comté de Gaspé, district de Gaspé, en deux municipalités séparées, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour autoriser la corporation du village de Notre-Dame de Grâce à faire faire un plan de la dite municipalité, et pour définir le mode de procédure à suivre pour déclarer ce plan obligatoire pour tous les intéressés, et pour d'autre fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bill Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé : « Acte amendant les actes concernant l'institution charitable connue sous le nom de « Les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, » et étendant ses pouvoirs, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à ce soir à huit heures.

Mardi, 26 Décembre 1876.

Séance de 8 heures du soir.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Laviolette.*  
*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De certaines personnes appartenant aux professions libérales, au commerce et à l'industrie, demandant la passation de l'acte conférant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal le droit de faire certaines charités et d'exercer certaines industries ;

De J. O. Dupuis, et autres, demandant la passation de l'acte conférant aux Sœurs de la Providence de Montréal, le droit de faire certaines charités et d'exercer certaines industries ;

De J. A. Bonnin, et autres, de Montréal, demandant la passation de l'acte conférant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, le droit de faire certaines charités et d'exercer certaines industries ;

De A. Lapierre, et autres, de Montréal, demandant la passation de l'acte conférant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, le droit de faire certaines charités et d'exercer certaines industries ;

De E. Lefebvre de Bellefeuille, et autres, de Montréal, demandant la passation de l'acte conférant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal le droit de faire certaines charités et d'exercer certaines industries ;

De Philippe O'Brien et autres de Montréal, demandant la passation de l'acte conférant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, le droit de faire certaines charités, et d'exercer certaines industries ;

De Napoléon Larivée, et autres, de Montréal, demandant la passation de l'acte conférant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, le droit de faire certaines charités et d'exercer certaines industries.

L'Honorable M. *Dostaler*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No 30) intitulé : « Acte des clauses générales des corporations de ville, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie des Mines de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. LeMaire, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit déchargé.  
 Le dit ordre du jour est en conséquence déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. LeMaire, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements avec un amendement auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement à ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Berthier et l'acte qui l'amende, » auquel elle demande le concours cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est  
*Ordonné*, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (E) intitulé : « Acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé le dit Bill sans amendement.

La chambre, alors, suspend sa séance et s'ajourne à loisir.  
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 93), intitulé : « Acte pour incorporer le *Protestant Home for Friendless Women*, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements

La chambre suspend alors sa séance et s'ajourne à loisir.  
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Berthier et l'acte qui l'amende, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour régler le flottage du bois de corde sur la partie non navigable de la rivière Saint-François, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie des Mines de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 99) intitulé : « Acte pour ériger une nouvelle municipalité de village, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement avec un amendement auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui la chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement à son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 53<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour ériger le village de West Farnham en ville, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

---

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 104) intitulé : « Acte concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : « Acte érigeant le village de la Pointe-au-Pic, en une municipalité séparée, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : « Acte incorporant « La Société des artisans canadiens-français de la cité de Montréal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

Mercrèdi, 27 Décembre 1876.

Séance de 11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Pcaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Gingras,*

*Lavolette,*  
*LeMaire,*  
*Léry, de*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Roy,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

La pétition suivante est déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Wood*, de John McCaig, et autres, des cantons de Wickham et de Durham.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 104) intitulé : « Acte concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La chambre suspend alors sa séance et s'ajourne à loisir.  
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour ériger le village de West Farnham en ville, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Starnes*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur<sup>1</sup> les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son troisième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

#### CONSEIL LÉGISLATIF

27 Décembre 1876.

Le comité chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette chambre pour la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que les salaires de Messieurs Dionne et Papillon soient respectivement portés à la somme de quatre cent cinquante dollars par année, le dit salaire à courir depuis le premier jour de cette session.

Votre comité recommande aussi que dans le cas où les employés de l'Assemblée Législative recevraient une augmentation, la même augmentation proportionnelle de salaire soit accordée aux employés de cette chambre.

Votre comité recommande aussi que les mesures soient prises afin d'agrandir la chambre du comité des Bills Privés et qu'une autre chambre soit aussi réservée pour l'usage exclusif des membres de cette chambre.

Le tout humblement soumis, .

H. STARNES,  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 72 des statuts refondus du

Canada, concernant les arpenteurs et l'arpentage des terres, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, à la séance de 3 heures P. M., aujourd'hui.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour autoriser la vente pure et simple de deux immeubles substitués par le testament de feu Thomas Barron, et autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 104) intitulé : « Acte concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La chambre suspend alors sa séance et s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1877, et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins du ressort du service public, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour rendre permanents les divers actes y mentionnés, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

L'Honorable M. de Boucherville, propose un amendement à ce Bill, lequel amendement étant alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., ch. 8, intitulé : « Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 116) intitulé : « Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques, passé à la présente session, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 117) intitulé : « Acte pour amender « l'Acte amendant l'acte incorporant « The Windsor Hotel Company of Montreal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada, concernant les arpenteurs et l'arpentage des terres, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Berthier et l'acte qui l'amende, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie des Mines de Québec, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour régler le flottage du bois de corde sur la partie non navigable de la rivière St. François, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour ériger le village de West Farnham en ville, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (C) intitulé : « Acte autorisant la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé l'amendement à son amendement sans amendement.

La chambre alors suspend sa séance et s'ajourne à loisir.  
 A huit heures P. M., la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les lois concernant l'instruction publique dans cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre  
maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ferrier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été  
examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amende-  
ments.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
Bill (No. 52) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 90 des statuts refondus du  
Bas-Canada, concernant les jugements rendus à l'étranger, » auquel elle demande  
le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-  
cerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la cham-  
bre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.  
Quelques temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été  
examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amende-  
ments.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
chambre que Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Beaulry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,  
auquel a été référé le Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour autoriser la vente pure  
et simple de deux immeubles substitués par le testament de feu Thomas Barron

et autres fins,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : « Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, du comité d'Hochelaga, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

La chambre suspend alors sa séance et s'ajourne à loisir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer, et pour autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 15) intitulé : « Acte d'incorporation de la ville de St. Henri, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 91) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les divers actes incorporant la cité de Québec et pour changer la taxe actuelle sur la propriété foncière et et pour prélever un nouvel emprunt, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Gingras, il est

Ordonné, Que les 41<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Gingras, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Gingras, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

La chambre suspend alors sa séance et s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 36) intitulé : « Acte pour amender et refondre les lois de la chasse, en cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.  
*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette  
 Chambre que Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un  
 Bill No. 65, intitulé : « Acte passé pour incorporer la Compagnie de Placements  
 du Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 59) intitulé : « Acte amendant de nouveau certains articles du code muni-  
 cipal de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette  
 chambre.  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un  
 Bill (No. 95) intitulé : « Acte pour amender l'article 499 du code municipal de la  
 province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est  
*Ordonné*, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain  
 à 10 heures A. M.

L'Honorable M. Beaudry, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,  
 auquel a été référé le Bill (No. 91) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les  
 divers actes incorporant la cité de Québec et pour changer la taxe actuelle sur la  
 propriété foncière et pour prélever un nouvel emprunt, » fait rapport que le dit  
 Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amend-  
 ments.

L'Honorable M. Gingras propose que les mots « et pour changer la taxe actuelle  
 sur la propriété foncière » soient rayés du titre de ce Bill.  
 La question de concours étant mise sur le dit amendement, la chambre y a  
 acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Gingras, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 15) intitulé : « Acte d'incorporation de la ville de Saint-Henri, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements,

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 56) intitulé : « Acte concernant la compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu, du comté d'Hochelaga », fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à demain, à 10 heures A. M.

Jeudi, 28 Décembre 1876.

Séance de 10 heures A. M.,

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur;

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*

*Ferrier,*  
*Gingras,*  
*Lavolette,*  
*Léry, de*  
*Panel,*  
*Starnes,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues; ☞

Des gouverneurs du Collège McGill de Montréal; demandant qu'une enquête soit faite sur la meilleure manière de promouvoir en cette Province les études du génie civil, ainsi que des sciences qui se rattachent à cette profession, et pour autres fins;

De Victor Routhier, et autres, de Montréal, demandant la passation de l'acte permettant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, de faire certaines œuvres de charité et d'exercer certaines industries;

De C. Comte de Grand Pré, et autres, de Montréal, demandant la passation de l'acte permettant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, de faire certaines œuvres de charité et d'exercer certaines industries;

De A. C. P. R. Landry, demandant que le Conseil Législatif vienne à son secours en lui rendant l'exercice de ses droits politiques;

De F. Cinq-Mars, et de 33 notaires publics, domiciliés à Québec, demandant que l'acte divisant le comté de Portneuf, district de Québec, en deux divisions d'enregistrement, ne devienne pas loi.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

28 décembre 1876.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle :

Des gouverneurs du collège McGill de Montréal, demandant qu'une enquête soit faite sur la meilleure manière de promouvoir en cette Province les études du génie civil, ainsi que des sciences qui s'y rattachent et pour autres fins ;

De A. C. P. R. Landry, de St. Pierre de la Rivière du Sud, demandant que le Conseil Législatif vienne à son secours, en lui rendant l'exercice de ses droits politiques ;

De F. Cinq-Mars, et de 33 notaires publics, domiciliés à Québec, demandant que l'acte divisant le comté de Portneuf, district de Québec, en deux divisions d'enregistrement, ne devienne pas loi ;

De Victor Routhier, et autres, de Montréal ;

De C. Comte de Grand pré, et autres, de Montréal ;

De Napoléon Larrivée, et autres, de Montréal ;

De Philippe O'Brien, et autres, de Montréal ;

De E. Lefebvre de Bellefeuille, et autres, de Montréal ;

De A. Lapierre, et autres, de Montréal ;

De J. A. Bonnin, et autres, de Montréal ;

De J. O. Dupuis, et autres, de Montréal, ainsi que de certaines personnes appartenant aux professions libérales, au commerce et à l'industrie, demandant tous la passation de l'acte conférant aux Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal le droit de faire certaines charités et d'exercer certaines industries ;

De Thomas Brigham, de Hull, comté d'Ottawa, demandant à être indemnisé pour l'exploration de certaines limites à bois.

Le tout respectueusement soumis,

↳

L. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 65) intitulé :  
« Acte passé pour incorporer la Compagnie de Placements du Canada, »

Sur motion de le l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills  
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 59) intitulé : « Acte amendant de nouveau certains articles du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 95) intitulé :  
« Acte pour amender l'article 499 du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.  
La chambre suspend alors sa séance et s'ajourne à loisir.  
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable *Orateur*, présente le second rapport du comité conjoint de la Bibliothèque, il est lu comme suit, savoir :

*A l'Honorable Conseil Législatif de Québec.*

Le comité conjoint de la Bibliothèque a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a procédé avec un soin particulier à l'audition des comptes de la Bibliothèque, les a trouvés parfaitement exacts et les a pleinement approuvés.

Le tout humblement soumis,

LOUIS BEAUGEN,

Président.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour rendre permanents les divers actes y mentionnés, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : « Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, du comté d'Hochelaga, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 91) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les divers actes incorporant la cité de Québec et pour changer la taxe actuelle sur la propriété foncière et pour prélever un nouvel emprunt, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que la 41<sup>ème</sup> règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne le Bill (No. 95) intitulé : « Acte pour amender l'article 499 du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La chambre suspend alors sa séance et s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

A deux heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable LUC LETELLIER DE ST. JUST, Lieutenant Gouverneur de la province de Québec, étant assis dans fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit :

« Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue avec son Orateur,  
Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des Bills à être passés comme suit :

Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés.

Acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices, ou salles publiques.

Acte changeant le nom de William Taylor, gentilhomme, de la cité de Montréal, en celui de William Taylor Lindsay.

Acte incorporant « l'Eglise Emmanuel, Montréal. » (*Emmanuel Church Montreal.*)

Acte pour autoriser le Recteur et les marguilliers de l'église de St. Jude, de la paroisse de St. Jude, dans le diocèse de Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est construite, et à construire une autre église ailleurs.

Acte amendant l'acte incorporant « la Bourse de Montréal. »

Acte pour incorporer l'association connue sous le nom de « Union des loueurs de voitures et chevaux. » (*Hackney's Union Benefit Society.*)

Acte autorisant le bureau des examinateurs pour l'examen des candidats pour l'admission à la pratique des arpenteurs dans le Bas-Canada (province de Québec,) à admettre, après examen, William Crawford, à la pratique de la profession d'arpenteur.

Acte incorporant l'Eglise Universaliste de la Province de Québec.

Acte pour autoriser le Barreau de la Province de Québec à admettre Onésiphore D. Labrie, au nombre de ses membres.

Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Berthier et l'acte qui l'amende.

Acte d'incorporation de la ville de Saint-Henri.

Acte pour amender et refondre les actes concernant la profession médicale et la chirurgie dans la Province de Québec.

Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec.

Acte pour autoriser la communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec à acquérir et posséder tant en son nom que comme administrant le bien des pauvres du dit Hôtel-Dieu, d'autres biens, meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Acte pour incorporer « La Compagnie des terres de Montréal. »

Acte concernant l'aqueduc de St. Jean.

Acte divisant la municipalité du township de Cox, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, en deux municipalités séparées.

Acte incorporant « La Société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal. »

Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap-Santé, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté.

Acte pour amender l'acte trente-cinq Victoria, chapitre quarante-quatre, concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

Acte autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec à admettre William Whitehead, comme licencié en pharmacie.

Acte amendant les actes concernant l'institution charitable connue sous le nom de « Les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, » et étendant ses pouvoirs.

Acte pour refondre les divers actes incorporant « l'Institut des Artisans » de Montréal, et pour amender les dits actes, et pour établir d'autres dispositions relativement à la dite corporation.

Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec Central.

Acte des clauses générales des corporations de ville.

Acte pour amender l'acte concernant l'organisation du service civil de la Province, 31 Vict., ch. 8.

Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles.

Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la Province de Québec.

Acte pour amender la loi concernant la Cour Supérieure.

Acte pour rendre permanent les divers actes y mentionnés

Acte pour amender et refondre les lois de la chasse, en cette Province.

Acte pour amender le chapitre 93 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant le salaire de certains shérifs.

Acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant les plans cadastraux.

Acte pour changer partie du tracé de la compagnie du chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du St. Laurent, étendre le délai durant lequel la dite compagnie doit compléter et terminer son chemin et définir d'une manière plus claire les droits hypothécaires et privilèges absolus des porteurs de bons de la dite compagnie.

Acte pour amender le chapitre-quatre-vingt-dixième des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les jugements rendus hors de cette Province.

Acte incorporant « *The Beebe Plain Advent Camp Meeting Association.* »

Acte incorporant la compagnie du cimetière de Fairmount.

Acte érigeant le township de Bolton en deux municipalités distinctes et séparées pour les fins municipales et scolaires.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, du comté d'Hochelaga.

Acte pour autoriser la corporation du village de Notre-Dame de Grâce à faire faire un plan de la dite municipalité, et pour définir le mode de procédure à suivre pour déclarer ce plan obligatoire pour tous les intéressés, et pour d'autres fins.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, 38 Vict. chap. 76.

Acte passé pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, douzième Victoria, chapitre 144, intitulé : « Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Vincent, dans le village d'Industrie, dans le comté de Berthier. »

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Saint-Hyacinthe.

Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette Province. »

Acte pour amender l'acte de cette province, 32 Vict., ch. 23, concernant les magistrats de district.

Acte concernant la construction du palais de justice de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Urbain, Saint-Jean.

Acte érigeant le village de la Pointe-au-Pic en une municipalité séparée.

Acte amendant de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, 32 Vict., ch. 51.

Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin à lisses de Lévis et Kennébec.

Acte autorisant la vente de certains bienfonds substitués par le testament de Sieur Guillaume Morin.

Acte pour détacher certains terrains de la paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, et les annexer à la paroisse de Saint-Alphonse, dans le comté de Joliette.

Acte pour amender l'acte incorporant la « *Windsor Hotel Company of Montreal* »

Acte pour incorporer la « Compagnie des Mines de Québec. »

Acte passé pour incorporer « *The Montreal Open Stock Exchange.* »

Acte pour changer le nom et les limites de la municipalité du village de la Rivière St. Pierre et pour étendre ses pouvoirs.

Acte passé pour incorporer la municipalité du village de Ste. Cunégonde.

Acte divisant la municipalité du township de la Malbaie, dans le comté de Gaspé, district de Gaspé, en deux municipalités séparées.

Acte pour détacher une certaine portion de la paroisse de Ste. Geneviève de Berthier, et l'annexer à la paroisse de Ste. Elizabeth, dans le comté de Joliette, pour les fins électorales, municipales et autres.

Acte pour amender l'article 2042 du code civil.

Acte pour amender de nouveau les lois concernant l'instruction publique en cette Province.

Acte pour amender de nouveau les divers actes incorporant la cité de Québec.

Acte pour autoriser la compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, à émettre des bons préférentiels.

Acte pour incorporer le « *Protestant Home for Friendless Women.* »

Acte pour ériger le village de West Faruham en ville.

Acte pour amender l'article 499 du code municipal de la province de Québec.

Acte pour amender la loi concernant l'instruction en ce qu'elle concerne la cité de Sherbrooke.

Acte pour ériger une nouvelle municipalité de village dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce.

Acte pour régler le flottage du bois de corde sur la partie non navigable de la rivière Saint-François.

Acte pour corriger une erreur dans l'acte de cette Province, 39 Vict., chap. 40, relatif aux limites du comté de Champlain.

Acte concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province de Québec.

Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer, et pour autres fins.

Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada concernant les arpenteurs et l'arpentage des terres.

Acte pour autoriser la vente pure et simple de deux immeubles substitués par le testament de feu Thomas Barron, et autres fins.

Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 7, intitulé : « Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence. »

Acte pour amender « l'acte du département du Trésor de cette Province, (31 Vict., ch. 9.) »

Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 8, intitulé : « Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice. »

Acte pour amender « l'acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques, passé à la présente session. »

Acte pour amender « un Acte pour amender l'Acte incorporant la *Windsor Hotel Company of Montreal.* »

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le greffier de cette chambre comme suit :

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills. »

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

« Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales »

expirant le 30 juin 1877, et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins, du ressort du service public.»

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de clore la seconde session du troisième parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Appelé à remplir la charge importante de Lieutenant-Gouverneur de cette Province, devenue vacante par le décès de mon regretté prédécesseur, je ne puis laisser passer cette occasion sans rendre hommage à la mémoire de cet homme d'état, dont la longue carrière a été un honneur pour lui et pour le pays.

Ce sera mon ambition, comme c'est mon devoir, de me conformer à l'esprit de la constitution sous laquelle nous avons le bonheur de vivre.

Je suis heureux de vous féliciter sur le zèle et l'assiduité que vous avez montrés dans l'étude des mesures importantes qui vous ont été soumises.

J'espère que le résultat de vos travaux sera de donner une nouvelle impulsion aux grandes améliorations entreprises dans la Province.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je vous offre mes remerciements pour la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

Je fais des vœux pour votre bonheur et celui de vos familles ainsi que pour la prospérité de notre Province.

A la suite de la sanction des Bills, l'Honorable Orateur du Conseil, au nom de Son Excellence, prorogea le Parlement dans les termes suivants :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur que ce Parlement Provincial soit prorogé à mardi, 6 février prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à mardi, 6 février prochain.

Conseil Législatif

# INDEX

DU

## DIXIÈME VOLUME.

40 VICTORIA, 1876.

ADMINISTRATEUR : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée, 1, 2. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 3. L'Orateur fait rapport du discours. Il est lu et la considération en est remise, l'impression en est ordonnée, 4. Pris en considération, 8. Résolution pour adresse en réponse, 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème paragraphes lus et adoptés unanimement, comité nommé pour préparer une adresse basée sur cette résolution, 8. Chambre en comité, adresse rapportée, lue, adoptée unanimement, ordre de la grossoyer, à être signée par l'Orateur. A être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 10. Voir adresses. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 13, 14.

Adresses à P. Voir adresses.

Messages de P. Voir messages.

Proclamations de P. Voir proclamations.

### A DRESSES :

*A Son Excellence l'Administrateur ;*

- 1.—En réponse au Discours du Trône ; proposée, comité chargé de la préparer, 8. Adresse rapportée, lue, adoptée, grossoyée, signée par l'Orateur. A être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 10. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 13, 14.
- 2.—Pour warrant en faveur du greffier pour \$20,000.00 ; proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 25.
- 3.—Réponse à l'adresse en réponse au discours du Trône, 13 ; impression ordonnée, 14.

- 4.—Réponse à une adresse du 18 janvier dernier, demandant un état indiquant le prix d'achat de limites mentionnées dans le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour 1874 ; impression ordonnée, 41.
- 5.—Réponse à une adresse du 28 novembre dernier, demandant un état des limites à bois actuellement sous licence, le dit état indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, les noms des possesseurs, la date de l'octroi, le prix payé pour chaque licence, distinction spéciale étant faite de celles vendues à l'encan, de celles vendues à vente privée ; impression ordonnée, 41.
- 6.—Réponse à une adresse en date du 20 courant, demandant un état indiquant l'étendue des Terres de la Couronne actuellement possédées par la Province ; impression ordonnée, 41.

ADSTOCK : habitants de, 50.

AJOURNEMENTS A LOISIR : 9, 47, 51, 64, 78, 79, 86, 87.

“ SPÉCIAUX : 5, 10, 17, 58, 61.

ARCHAMDEAULT : Louis, 15.

ARCHEVÊQUE DE ST. BONIFACE, 82.

ASSOCIATION MUSICALE : rapport de l', 21.

ASSURANCE MUTUELLE : Hochelaga, 18.

AUDET, Joseph, 82.

AVEUGLES : Institut des, Montréal, 12.

AYLMER : habitants de, 50, 61.

**B**BARRON : Thomas, 54.

BAYLIS : Laura Mattox, 33.

BELLECHASSE : habitants de, 43.

BÉRIAU : P., 46.

BERTHIER : ville, 12.

BIBLIOTHÉCAIRE : rapport du

BISHOP'S COLLEGE : 12.

BOIVIN : J. T., 82.

BOLTON : contribuables de, 27.

BOLTON : canton de, 15.

BRIGHAM : Thomas C., 74, 96.

BURROUGHS : J. H. R., et autres, 11, 18.

## BILLS :

- A.—Présenté par l'Honorable M. *de Boucherville*, et intitulé : « Acte concernant l'agriculture. » Lu la première fois *pro forma*, 4.
- B.—Présenté par l'Honorable M. *de Boucherville*, et intitulé : « Acte pour amender et rapeler certains actes et dispositions y mentionnés. » Lu une première fois, 26, deuxième lecture, 44. Renvoyé à un comité général, 44. Chambre en comité, avec amendements, 47. Troisième lecture, 56, 57. Amendement, 81, agréé, 87. Sanctionné, 124.
- C.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, et intitulé : « Acte autorisant la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et pour la destruction des mauvaises herbes dans la Province. » Lu pour la première fois, 46. Deuxième lecture, renvoyé à C. Sp., 80. Sans am., 3e lecture, 82. Am. agréés, 115.
- D.—Présenté par l'Honorable M. *de Boucherville*, et intitulé : « Acte pour amender l'acte pour faciliter l'issue des édifices publics. » Lu la première fois, 64. Bill retiré, 69.
- E.—Présenté par l'Honorable M. *de Boucherville*, et intitulé : « Acte pour pourvoir à la sûreté et la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques. » Le dit Bill est lu la première fois, 69. 2e et 3e lectures, 87. Sanctionné, 124.
- Bill No. 3.—Intitulé : « Acte changeant le nom de William Taylor, gentilhomme de la cité de Montréal, en celui de William Taylor Lindsay. » Reçu et lu pour la première fois, 65. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 69. Sans am., 3e lecture, 75. Sanctionné, 124.
- Bill No. 5.—Intitulé : « Acte incorporant l'église Emmanuel, Montréal, » (Emmanuel Church, Montreal). Reçu et lu pour la première fois, 49. 2ième lecture, renvoyé à C. B. P., 52. Avec am., 63. 3e lecture, 68. Am. agréés, 86. Sanctionné, 124.
- Bill No. 6.—Intitulé : « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de St. Jude, de la paroisse de St. Jude, dans le diocèse de Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est construite, et à construire une autre église ailleurs. » Reçu et lu pour la première fois, 65. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 69. Sans am., 3e lecture, 78. Sanctionné, 124.
- Bill No. 7.—Intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant « La Bourse de Montréal » Reçu et lu pour la première fois, 65. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 69, 70. Sans am., 3e lecture, 77. Sanctionné, 124.

- 
- Bill No. 9.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'association connue sous le nom de Union des loueurs de voitures et chevaux » (*Hackmen's Union Benefit Society*). Reçu et lu pour la première fois, 81. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 88. sans am. 3e lecture, 93. Sanctionné, 124.
- Bill No. 11.—Intitulé : « Acte autorisant le bureau des examinateurs pour l'examen des candidats pour l'admission à la pratique des arpenteurs dans le Bas-Canada, province de Québec, à admettre, après examen, William Crawford à la pratique de la profession d'arpenteur. » Reçu et lu pour la première fois, 44. 2e lecture. Renvoyé à C. B. P., 48. Sans am. 56. 3e lecture, 64. Sanctionné, 124.
- Bill No. 12.—Intitulé : « Acte incorporant l'Eglise Universaliste de la province de Québec. » Reçu et lu pour la première fois, 65. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 70. Sans am. 3e lecture, 77. Sanctionné, 124.
- Bill No. 13.—Intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec à admettre Onésiphore D. Labrie au nombre de ses membres. » Reçu et lu pour la première fois, 73. 2ième lecture, renvoyé à C. B. P., 80, 81. Sans amendement, 3ème lecture, 82, 83. Sanctionné, 124.
- Bill No. 14.—Intitulé : « Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Berthier et l'acte qui l'amende. » Reçu et lu 1ère et 2ème fois, renvoyé à C. B. P., 106. Avec amendement, 3e lecture, 107. Amend. agréés, 115. Sanctionné, 124.
- Bill No. 15.—Intitulé : « Acte d'incorporation de la ville de St. Henri. Reçu et lu pour la 1re et la 2e fois, renvoyé à C. B. P., 118. Sans am., 3e lecture, 120. Sanctionné, 124.
- Bill No. 16.—Intitulé : « Acte pour amender et refondre les actes concernant la profession médicale et la chirurgie dans la Province de Québec. » Reçu et lu la première et la deuxième fois ; renvoyé à C. Sp., 101. Sans am., 3e lecture, 103. Sanctionnée, 124.
- Bill No. 17.—Intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec. » Reçu et lu pour la première fois, 49. 2ième lecture, renvoyé à C. B. P., 53. Avec am., 63. 3e lecture 68. Am. agréés, 36. Sanctionné, 124.
- Bill No. 18.—Intitulé : « Acte pour autoriser la Communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, à acquérir et posséder, tant en son nom que comme administratrice du bien des pauvres du dit Hôtel Dieu, d'autres biens, meubles et immeubles jusqu'à un certain montant. » Reçu et lu la première et la 2e fois. Renvoyé à C. B. P., 91. Sans am. 3e lecture, 95. Sanctionné, 124
- Bill No. 19.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des terres de Montréal. » Reçu et lu pour la première fois, 49. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 53. avec am., 63. 3e lecture, 68. Am. agréés, 86. Sanctionné, 124.
- Bill No. 20.—Intitulé : « Acte concernant l'aqueduc de St. Jean, » Reçu et lu pour la première fois, 67. 2de lecture, renvoyé à C. B. P., 72. Sans am., 3ième lecture, 77. Sanctionné, 124.

- Bill No. 21.—Intitulé : « Acte divisant la municipalité du township de Cox, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, en deux municipalités séparées. » Reçu et lu pour la première fois, 65. 2<sup>e</sup> lecture, renvoyé à C. B. P., 70. Renvoyé à C. G., 78. Chambre en comité, sans am., 3<sup>e</sup> lecture, 87. Sanctionné, 124.
- Bill No. 22.—Intitulé : « Acte incorporant « La Société des artisans canadiens-français de la cité de Montréal. » Reçu et lu la première fois, 98. 2<sup>e</sup> lecture, renvoyé à C. B. P., 99. avec am., 3<sup>e</sup> lecture, 103. am. agréés, 109. Sanctionné, 124.
- Bill No. 23.—Intitulé : « Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap Santé, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté. » Reçu et lu pour la 1<sup>re</sup> fois, 45. 2<sup>e</sup> lecture, renvoyé à C. B. P., 48. Renvoyé à C. G., 56. Chambre en comité sans am., 64. 3<sup>e</sup> lecture, 68. Sanctionné, 124.
- Bill No. 25.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte trente-cinq Victoria, chapitre quarante quatre, concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. » Reçu et lu pour la première fois, 78. 2<sup>e</sup> lecture, renvoyé à C. B. P., 87, 88. Sans am., 3<sup>e</sup> lecture, 93. Sanctionné, 124.
- Bill No. 26.—Intitulé : « Acte autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre William Whitehead comme licencié en pharmacie. » Reçu et lu pour la première fois, 66. 2<sup>e</sup> lecture, renvoyé à C. B. P., 71, sans am., 3<sup>e</sup> lecture, 75, 76. Sanctionné, 124.
- Bill No. 27.—Intitulé : « Acte amendant les actes concernant l'institution charitable connue sous le nom de « Les sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, » et étendant ses pouvoirs. » Reçu et lu la première et la deuxième fois, 99. Renvoyé à C. B. P., 100. Sans am., 3<sup>e</sup> lecture, 104. Sanctionné, 124.
- Bill No. 28.—Intitulé : « Acte pour refondre les divers actes incorporant l'Institut des Artisans de Montréal, et pour amender les dits actes, et pour établir d'autres dispositions relativement à la dite corporation. » Reçu et lu la première fois, 2<sup>e</sup> lecture, renvoyé à C. B. P., 85, 86. Sans am., 3<sup>e</sup> lecture, 95. Sanctionné, 124.
- Bill No 29.—Intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec Central. » Reçu et lu pour la première fois, 45. 2<sup>e</sup> lecture. Renvoyé à C. B. P., 48. Sans am., 56. 3<sup>e</sup> lecture, 64. Sanctionné, 124.
- Bill No. 30.—Intitulé : « Acte des clauses générales des corporations de ville. » Reçu et lu la première et la 2<sup>e</sup> fois; renvoyé à C. G., 90. Ordre du jour déchargé, renvoyé à C. Sp., 102. Sans am., 105. 3<sup>e</sup> lecture, 106. Sanctionné. 124.
- Bill No. 31.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant l'organisation du service civil de la Province, (31 Vict., ch. 8.) » Reçu et lu pour la première fois, 42. 2<sup>e</sup> lecture, 44. Renvoyé à com. général, 44. Chambre en comité, sans am., 47. 3<sup>e</sup> lecture 51. Sanctionné, 125.

- 
- Bill No. 32.—Intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles, » Reçu et lu la 1ère fois, 40. 2ème lecture, 42. Renvoyé à Comité Général, 42. Chambre en comité, avec am., 51. 3ème lecture, 56. Am., agréés, 78. Sanctionné, 125.
- Bill No. 33.—Intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, » Reçu et lu pour la 1ère fois, 45. 2ème lecture, renvoyé à C. G., 48. Chambre en comité, sans am., 52. 3ème lecture, 75. Sanctionné, 125.
- Bill No. 34.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la cour supérieure, » Reçu et lu pour la 1ère fois, 42. 2ème lecture, 44. Renvoyé à com., général, 44. Chambre en comité, sans am., 47. 3ème lecture, 52. Sanctionné, 125.
- Bill No. 35.—Intitulé : « Acte pour rendre permanents les divers actes y mentionnés. » Reçu et lu la 1re et la 2e fois, avec am., 3e lecture, 113. Am. agréés, 123. Sanctionné, 125.
- Bill No. 36.—Intitulé : « Acte pour amender et refondre les lois de la chasse, en cette Province. » Reçu et lu pour la 1re fois, 118. 2e et 3e lectures, sans amendements, 119. Sanctionné, 125.
- Bill No. 39.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 93 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant le salaire de certains shérifs. » Reçu et lu pour la 1re fois, 73. 2e lecture, 80. 3e lecture 86. Sanctionné, 125.
- Bill No. 40.—Intitulé : « Acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées. » Reçu et lu pour la première fois, 66. 2e lecture, renvoyée à C. G., 71. Avec am., 3e lecture, 79. Am. agréés, 91. Sanctionné, 125.
- Bill No. 42.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau les lois concernant les plans cadastraux. » Reçu et lu pour la première fois, 66. 2e lecture, renvoyé à C. G., 71. Sans am., 3e lecture, 78, 79. Sanctionné, 125.
- Bill No. 51.—Intitulé : « Acte pour changer partie du tracé de la compagnie du chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du St. Laurent, étendre le délai durant lequel la dite compagnie doit compléter et terminer chemin, et définir d'une manière plus claire les droits hypothécaires et privilèges absolus des porteurs de bons de la dite compagnie. » Reçu et lu la première fois, 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 89. Sans am., 3e lecture, 92. Sanctionné, 125.
- Bill No. 52.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 90 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les jugements rendus à l'étranger. » Reçu et lu pour la première et la 2e fois ; renvoyé à C. G. ; sans am., 3e lecture, 116. Sanctionné, 125.
- Bill No. 53.—Intitulé : « Acte incorporant « The Beebe Plain Advent Camp Meeting Association. » Reçu et lu pour la première fois, 66. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 71. Sans am., 3e lecture, 76. Sanctionné, 125.

- Bill No. 54.—Intitulé : « Acte incorporant la compagnie du Cimetière de Fairmount. » Reçu et lu pour la 1re fois, 65. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 70. Sans am., 3e lecture, 77. Sanctionné, 125.
- Bill No. 55.—Intitulé : « Acte érigeant le township de Bolton en deux municipalités distinctes et séparées pour les fins municipales et scolaires. » Reçu et lu la 1ère fois, 2ème lecture, renvoyé à C. B. P., 83. Sans am., 3ème lecture, 94. Sanctionné, 125.
- Bill No. 56.—Intitulé : « Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, du comté d'Hochelaga, » Reçu et lu pour la 1ère et la 2de fois ; renvoyé à C. B. P., 117. Avec am., 3ème lecture, 120. Am. agréés, 123. Sanctionné, 125.
- Bill No. 57.—Intitulé : « Acte pour autoriser la corporation du village de Notre-Dame de Grâce à faire un plan de la dite municipalité, et pour définir le mode de procédure à suivre pour déclarer ce plan obligatoire pour tous les intéressés, et pour d'autres fins. » Reçu et lu la première et la 2e fois ; renvoyé à C. B. P., 98. Sans am., 3e lecture, 104. Sanctionné, 125.
- Bill No. 58.—Intitulé : « Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, 38 Vict. chap. 76. » Reçu et lu la première fois, 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 84. Sans am., 3e lecture, 94, sanctionné, 125.
- Bill No. 59.—Intitulé : « Acte amendant de nouveau certains articles du code municipal de la province de Québec. » Reçu et lu pour la première fois, 119.
- Bill No. 60.—Intitulé : « Acte passé pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada, douzième Victoria, chapitre 144, intitulé : « Acte pour incorporer les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur dans le Village d'Industrie, dans le comté de Berthier. » Reçu et lu la première fois, 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 85. Sans am., 3ème lecture, 93. Sanctionné, 125.
- Bill No. 61.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe. » Reçu et lu la première et la 2ème fois, renvoyé à C. B. P., 108. Sans am., 3e lecture, 110. Sanctionné, 125.
- Bill No. 62.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette Province. » Reçu et lu pour la première fois, 81, 2e lecture, renvoyé à C. Sp., 88. Avec am., 3e lecture, 92. Am. agréés, avec am., 106. Sanctionné, 125.
- Bill No. 63.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette Province, 32 Vict., ch. 23, concernant les magistrats de district. » Reçu et lu la première et la 2e fois, 100. 3e lecture, 101. Sanctionné, 125.
- Bill No. 65.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer la Compagnie de Placements du Canada. » Reçu et lu pour la première fois, 119. 2e lecture, Renvoyé à C. B. P., 122.

- 
- Bill No. 67.—Intitulé : « Acte concernant la construction du Palais de Justice de Québec. » Reçu et lu pour la première fois, 45. 2ème lecture, 48. Renvoyé à C. G., 49. Chambre en comité, sans am., 52. 3ème lecture, 57. Sanctionné, 125.
- Bill No. 68.—Intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin de Fer Urbain St. Jean » Reçu et lu la première fois, 2ème lecture, renvoyé à C. B. P., 89. Sans am., 92; 3e lecture, 93. Sanctionné, 125.
- Bill No. 69.—Intitulé : « Acte érigeant le village de la Pointe-au-Pic en une municipalité séparée. » Reçu et lu pour la première fois, 85. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 102. Avec am., 3e lecture, 103. Am. agréés, 109. Sanctionné, 125.
- Bill No. 70.—Intitulé : « Acte amendant de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869 (32 Vict., ch. 51). » Reçu et lu pour la première fois, 66. 2e lecture, renvoyé à C. G., 72. Avec am., 3e lecture, 79. Am. agréés, 91. Sanctionné, 125.
- Bill No. 72.—Intitulé : « Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin à lisses de Lévis et Kennébec. » Reçu et lu pour la première fois, 73. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 80. Sans am., 3e lecture, 83. Sanctionné, 125.
- Bill No. 73.—Intitulé : « Acte autorisant la vente de certains bien fonds substitués par le testament de sieur Guillaume Morin. » Reçu et lu pour la première fois, 66. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 72. Sans am., 3e lecture, 83. Sanctionné, 125.
- Bill No. 74.—Intitulé : « Acte pour détacher certains terrains de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, et les annexer à la paroisse de St. Alphonse, dans le comté de Joliette. » Reçu et lu pour la première fois, 66. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 71, 72. Renvoyé à C. G., 76. Chambre en comité, sans am. 3e lecture, 86. Sanctionné, 125.
- Bill No. 76.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la « *Windsor Hotel Company of Montreal.* » Reçu et lu la 1re fois, 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 85. Sans am. 3e lecture, 93. Sanctionné, 125.
- Bill No. 78.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des Mines de Québec. » Reçu et lu la 1re et la 2e fois; renvoyé à C. G., 99. Renvoyé à C. B. P., 106. Avec am., 3e lecture, 108. Am. agréés, 115. Sanctionné, 125.
- Bill No. 79.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer « *The Montreal Open Stock Exchange.* » Reçu et lu pour la première fois, 67. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 73. Sans am., 3e lecture, 76. Sanctionné, 125.
- Bill No. 80.—Intitulé : « Acte pour changer le nom et les limites de la municipalité du village de la rivière Saint-Pierre et pour étendre ses pouvoirs. » Reçu et lu la première et la 2e fois, renvoyé à C. B. P., 90. Sans am., 3e lecture, 95. Sanctionné, 126.

- 
- Bill No. 81.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer la municipalité du village de Ste. Cunégonde. » Reçu et lu la première et la 2e fois, renvoyé à C. B. P., 90, Sans am., 3e lecture, 94. Sanctionné, 126.
- Bill No. 82.—Intitulé : « Acte divisant la municipalité du township de la Malbaie, dans le comté de Gaspé, district de Gaspé, en deux municipalités séparées. » Reçu et lu la première et la 2e fois, renvoyé à C. B. P., 99. Sans am. 3e lecture, 104. Sanctionné, 126.
- Bill No. 84.—Intitulé : « Acte pour détacher une certaine portion de la paroisse de Ste. Geneviève de Berthier, et l'annexer à la paroisse de Ste. Elizabeth, dans le comté de Joliette, pour les fins électorales, municipales et autres. » Reçu et lu la première fois, 2e lecture, 89. Renvoyé à C. G., 89. Sans am. 3e lecture, 101. Sanctionné, 126.
- Bill No. 86.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 2042 du code civil. » Reçu et lu la première et la 2e fois, renvoyé à C. G., 91. Sans am., 3e lecture, 102. Sanctionné, 126.
- Bill No. 87.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau les lois concernant l'instruction publique dans cette Province, » Reçu et lu pour la 1ère et la 2ème fois, 115. Renvoyé à C. G., sans am., 3ème lecture, 116. Sanctionné, 126.
- Bill No. 91.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau les divers actes incorporant la cité de Québec et pour changer la taxe actuelle sur la propriété foncière et pour prélever un nouvel emprunt, » Reçu et lu pour la 1ère et la 2ème fois, renvoyé à C. B. P., 118. Amendé en Chambre, 3ème lecture, 120. Am. agréés, 123. Sanctionné, 126.
- Bill No. 92.—Intitulé : « Acte pour autoriser la compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, à émettre des bons préférentiels, » Reçu et lu la première fois, 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 84. Sans am. 3e lecture, 94. Sanctionné, 126.
- Bill No. 93.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer le *Protestant Home for Friendless Women*, » Reçu et lu la première et la 2e fois, renvoyé à C. B. P., 100, sans am., 3e lecture, 107. Sanctionné, 126.
- Bill No. 94.—Intitulé : « Acte pour ériger le village de West Farnham en ville, » Reçu et lu la première fois, 108. Avec am., 3e lecture, 111. Am. agréés, 115. Sanctionné, 126,
- Bill No. 95.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 499 du code municipal de la province de Québec, » Reçu et lu pour la première fois, 119. 2e lecture, 122. 3e lecture, 123. Sanctionné, 126.
- Bill No. 98.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant l'instruction en ce qu'elle concerne la cité de Sherbrooke, » Reçu et lu la première et la seconde fois, 89. Renvoyé à C. G., 90. Sans am., 3e lecture, 102. Sanctionné, 126.

- 
- Bill No. 99.—Intitulé : « Acte pour ériger une nouvelle municipalité de village dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce ». Reçu et lu pour la première fois, 91. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 92. Avec am., 3e lecture, 97. Am. agréé, 108. Sanctionné, 126.
- Bill No. 100.—Intitulé : « Acte pour régler le flottage du bois de corde sur la partie non navigable de la rivière Saint-François. » Reçu et lu la 1re fois, 97. 2e lecture, renvoyé à C. B. P., 98. Avec am., 107. 3e lecture, 108. Am. agréés, 115. Sanctionné, 126.
- Bill No. 101.—Intitulé : « Acte pour corriger une erreur dans l'acte de cette Province, 39 Vict., chap. 40, relatif aux limites du comté de Champlain. » Reçu et lu la 1re fois, 2e et 3e lectures, 84. Sanctionné, 126.
- Bill No. 104.—Intitulé : « Acte concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province de Québec. » Reçu et lu la première et la 2e fois, 109. 3e lecture, 110. Sanctionné, 126.
- Bill No. 105.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer, et pour autres fins. » Reçu et lu pour la première et la 2e fois, renvoyé à C. G. ; sans am., 117. 3e lecture, 118. Sanctionné, 126.
- Bill No. 106.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 72 des statuts refondus du Canada, concernant les arpenteurs et l'arpentage des terres. » Reçu et lu la première fois, 112. 2e et 3e lectures, sans am., 114, 115. Sanctionné, 126.
- Bill No. 107.—Intitulé : « Acte pour autoriser la vente pure et simple de deux immeubles substitués par le testament de feu Thomas Barron, et autres fins. » Reçu et lu la 1re et la 2e fois, renvoyé à C. B. P., 112. Sans am., 3e lecture, 117. Sanctionné, 126.
- Bill No. 108.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 7, intitulé : « Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence. » Reçu et lu les première, 2e et 3e fois, 98. Sanctionné, 126.
- Bill No. 109.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte du département du Trésor de cette Province, 31 Vict., ch. 9. » Reçu et lu trois fois, 100. Sanctionné, 126.
- Bill No. 111.—Intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1877, et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins du ressort du service public. » Reçu et lu trois fois, 112, 113. Sanctionné, 127.
- Bill No. 113.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette Province, 39 Vict., ch. 8, intitulé : « Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice. » Reçu et lu 3 fois, 113. Sanctionné, 127.
- Bill No. 116.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la sureté et à la protection du public dans les théâtres, édifices ou salles publiques,

passé à la présente session.» Reçu et lu 3 fois, sans am. 114. Sanctionné, 126.

Bill No. 117.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte amendant l'acte incorporant The Windsor Hotel Company of Montreal. » Reçu et lu 3 fois, sans am. 114. Sanctionné, 126.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les pétitions pour, 26, 39, 46.

“ “ : “ “ “ “ “ “ 46.

“ “ : “ “ “ “ “ “ rapports de comités sur, 40, 46.

## CANADIAN MEAT AND PRODUCE COMPANY : 43.

CAP-SANTÉ : Habitants de, 46, 54.

CASSIDY : J. L., 15.

CATELLIER : Rév. F., 33.

CHAMBLY : le curé de, 34.

CHARLAND : Rév. M. 7, 13.

CHEMIN DE FER : de Québec Central, 7, 13.

“ “ “ de Jonction du St. Laurent et du Lac Champlain, 10, 16.

“ “ “ des Laurentides, 15.

“ “ “ du Sud-Est, 22.

“ “ “ de la frontière, 15.

“ “ “ de Lévis et Kennébec, 16.

CHURCH HOME : Montréal, 36.

CINQ-MARS : C., 96.

CLERCS DE ST. VIATEUR : 4, 10.

COMMERCE : Bureau de, Montréal, 59.

“ “ “ Québec, 46, 50, 54.

COMITÉ DE SANTÉ : Montréal, 53.

COURTEMANCHE : Joseph, 61.

CRAWFORD : Wm., 15.

## COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des privilèges* :

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 4.

2.—*Des Contingents*, 14.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 20.

2ème " " " " " 25.

2ème " " " " " 111.

4ème " " " " " 134.

Rapport recommandant d'offrir à l'Honorable M. *Le Maire* le fauteuil qu'il a occupé comme Orateur, 20.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés*, 14.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 20, 21.

2ème " " " " " 24.

3ème " " " " " 30, 33.

4ème " " " " " 37, 39.

5ème " " " " " 54, 56.

6ème " " " " " 62, 63.

7ème " " " " " 74, 75.

8ème " " " " " 96, 97.

9ème " " " " " 121, 122.

4.—*Des impressions* :

Pour surveiller les impressions du Conseil, 14.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 21.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 27, 28.

2ème " " " " " 41.

3ème " " " " " 110, 111.

5.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la Bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 14. L'Assemblée en est informée, 21.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 39, 42.

2ème “ “ “ “ “ 123.

6.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 14.

**D**AQUAM, habitants de, 43.

DECARIE, Henri, 82.

DESILETS, P. O., 82.

DISCOURS DU TRÔNE, 3 ; prise en considération du, 8.

DORSET, habitants de, 50.

DUPUIS, Rév. A., 5, 10.

DUPUIS, J. O., 82.

**E**COLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE : Montréal, 27.

EVÊQUE DE MONTRÉAL, 17.

“ SHERBROOKE, 22.

**F**ABRE : Mgr. E. C., 15.

FEMMES CHRÉTIENNES DE QUÉBEC : Association des, 26, rapport de l'association des, 35.

FINLAY ASYLUM : 15.

FORSYTH : habitants de, 50.

FRASER : l'hon. John, exempté d'assister aux séances de la chambre, 6.

“ Ajournement comme marque de respect pour la mémoire, 17.

FUROS : Joseph, 36.

**G**AYHURST, habitants de, 50, 61.

GRAND PRÉ : C. comte de, 96.

GRAPHIQUE : Compagnie, 12, 18.

GRAPHIQUE : certains actionnaires de la compagnie, 36.

GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Rapport par l'orateur des dépenses et déboursés du, renvoyé au comité des contingents, 17.

GOUVERNEUR-LIEUTENANT : Sanctionne les Bills, 126 ; Bill des subsides 127 ; clôt la session, 127..

**H**ACKMENS' UNION BENEFIT SOCIETY, 23.

HENEKER : R. W., et autres, 12.

HISTOIRE NATURELLE : Société d', Montréal, 15.

HÔPITAL DES FEMMES : Montréal, 12.

HÔPITAL GÉNÉRAL : Sorel, 18.

“ “ Montréal, 18.

“ “ Rapport de l', 21.

HÔTEL WINDSOR : Montréal, 26.

**I**BERVILLE : conseil de ville d', 35.

IMPRIMEUR DE LA REINE : rapport de l', 13.

INSTITUT DES ARTISANS, Montréal, 23.

INSTITUT LITTÉRAIRE DE ST. PATRICE : Québec, 37.

**J**OLIETTE : Hospice de, 12.

JONES : A. Archibald, 10, 16.

**L**ABELLE : Rév. A., 37.

LABRIE O D., 11, 18.

LADIES' PROTESTANT HOME : Québec, 12.

LANDRY : A. C. P. R., 96.

LAPORTE : Rév. M., 27.

LARIVÉE : Napoléon, 82.

LAVIOLETTE : Augustin, 22.

LAVIOLETTE : L'Honorable Joseph-Gaspard, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue, 4. Il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 5.

LAURENTIDES : chemin de fer des, 15.

LECOMTE : Honoré, 23.

LEPAGE : Rév. J. J., 22.

**M**AILLOUX : canton de, 11, 18.

MAILLOUX : habitants de, 54.

MALBAIE : contribuables de, (Gaspé) 22.

MÉDECINS DE QUÉBEC : 46, 54.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS : 22.

MOHR : William, 23.

MONTEALM : contribuables du comté de, 27.

MONTRÉAL : citoyens de, 53, 54.

MONTRÉAL : Exchange, 15.

MORIN : Moïse, et autres, 11, 18.

MULLER : Louis, 22.

MUNRO : P. A. C., et autres, 27.

MCCAIG : John, 110.

MCGILL COLLEGE : 96.

MCGILL UNIVERSITY : Montréal, 26.

MESSAGES :

*De Son Excellence l'Administrateur :*

- 1.—Transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine, 13.
- 2.—Informant l'Orateur de son intention de proroger la session, si l'état des affaires le permet, 122.

*De l'Assemblée Législative :*

- 1.—Concernant l'administration de la bibliothèque du Parlement, et informant le Conseil de la nomination de certains membres, pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque, 16.

2.—Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 16.

Avec Bills. Voir Bills.

*A l'Assemblée Législative :*

1.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque, 21.

2.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint des Impressions, 21.

Avec Bills. Voir Bills.

**N**AZARETH : Asile, 12.

NOTRE-DAME DE GRACE : 15.

N.-D. DE GRACE : électeurs de, 53.

**O**RPHELINAT ANGLAIS : Québec, 29.

ORPHELINAT PROTESTANT DE MONTRÉAL : 41, 48.

ORPHELINAT PROTESTANT DE FILLES : Québec, 12.

**P**ROCLAMATIONS : Voir en tête du volume.

PROROGATION : 127.

PHARMACEUTIQUE : Association, 46, 54.

PICARD : F. X., 15.

POULIOT : François, 36.

PRICE : Hon. D. E., 40.

PROULX : F. H., 27.

PROVENCHER : L'abbé L., 23.

**Q**UÉBEC : cité de, 22.

“ citoyens de, 35.

“ fabrique de N. D. de, 12.

---

**R**APPORTS : Voir comités.

RAPPORTS municipaux pour 1875, 10.

RECKIE : James, 26.

RICHARD : L'Hon. Louis ; ajournement comme marque de respect pour sa mémoire, 10.

RIVIÈRE ST. PIERRE . village de la, 26.

RODIER : L'Hon. Chs. Séraphin, ajournement comme marque de respect pour sa mémoire, 6.

ROUTHIER : Victor, 96.

ROUX : habitants de, 43.

**S**HARPLES : l'hon John, ajournement par respect pour sa mémoire.

SHENLEY : habitants de, 50, 61.

SIMARD : Nazaire, 12.

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE DE MONTRÉAL, 34.

SŒURS DE L'HOTEL-DIEU : Québec, 12.

SŒURS GRISES : Longueuil, 12.

SŒURS DE LA CHARITÉ : Ste. Ursule, 11, 18.

SŒURS DE LA CHARITÉ : Rimouski, 11, 18.

SŒURS DE LA PROVIDENCE : Montréal, 12, 18, 22.

SŒURS DE LA PROVIDENCE : Côteau-du-Lac, 60.

SŒURS DE LA PROVIDENCE : St. Joseph de Laoroie, 27.

SŒURS DE LA CHARITÉ : Chambly, 34.

SŒURS DU BON-PASTEUR : Montréal, 15, 18.

SŒURS DE LA PROVIDENCE : Trois-Rivières, 18.

SŒURS DE L'ASSOMPTION : de St. Paulin, 17.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE STE. ANNE D'YAMACHICHE, 7, 13.

SŒURS DE L'HOPITAL DE ST. FRANÇOIS DU LAC, 7, 13.

- 
- SOEURS DE LA PROVIDENCE : Laprairie, 6, 13.
- SOEURS DE L'ORPHELINAT CATHOLIQUE : Montréal, 10, 16.
- SOEURS DE L'ASILE DE ST. JEAN : 10, 16.
- SOEURS DE L'HOPITAL DE ST. JEAN : 10, 16.
- SOUTH-HAM : contribuables de, 54.
- ST. AUGUSTIN, 11, 18.
- ST. BENOIT : habitants de, 18, 22.
- STE. BRIGITE : asile de, 36.
- STE. CLAIRE : habitants de, 35.
- ST. COME DE KENNÉBEC : habitants de, 50.
- STE. CROIX : hospice de, 14.
- STE. CUNÉGONDE : habitants de, 22.
- ST. DAMIEN : habitants de, 36
- STE. ELISABETH DE JOLIETTE : 27.
- ST. ELZÉAR : habitants de, 36.
- ST. EPHREM : habitants de, 50.
- ST. ETIENNE DE MALBAIE : 12, 60.
- ST. FRANÇOIS : habitants de 36.
- ST GABRIEL . Hoch, habitants de, 61.
- STE. HÉNÉDINE : habitants de, 35.
- ST. HENRI : union de, 14.
- “ “ ville de, 18
- ST. HONORÉ : habitants de, 50, 61.
- ST. HYACINTHE : contribuables de, 23.
- ST. JEAN : ville de, 22.
- ST. JOSEPH DE MONTRÉAL : 11, 18.
- ST. JUDES : église de, 12, 19.

- 
- ST. MICHEL DE BELLECHASSE : 18.
- STE. MONIQUE : 11, 18.
- ST. PATRICE DE MONTRÉAL : société de, 51.
- ST. PIERRE : coteau, 18.
- ST. SAUVEUR DE QUÉBEC : 18.
- ST. SCHOLASTIQUE : 11, 18.
- STE. THÉRÈSE DE BLAINVILLE : habitants de, 46, 54.
- ST. VICTOR : habitants de, 50.
- ST. VICTOR DE KING : habitants de, 36.
- ST. VITAL DE LAMBTON : habitants de, 50, 61.
- STEVENSON : Rev. J. F. *et al.*, 6.
- STOKE : habitants de, 35.
- STRATFORD : habitants de, 61.
- SUFFOLK : habitants de, 54.
- SUTTON, canton de, 15.
- SYLVESTRE : Prosper, 43.
- T**AYLOR : William, 6, 13.
- TÉMISCOUATA : habitants des cantons du comté de, 50, 51.
- THOMAS : Daniel, 7, 13.
- TROIS-RIVIÈRES : cité des, 12.
- U**NIVERSALISTE : Eglise, 12, 16.
- UNIVERSITY LYING-IN HOSPITAL, Montreal, 36.
- V**EILLEUX : Fortunat, 33.
- W**EBB : l'hon. W. H., exempt d'assister aux séances de la chambre, 60.
- WEEDON : habitants de, 26. •

WEIR : William, *et al*, 6, 13.

WHITEHEAD : William, 6, 13.

WARNER : R. W. *et al*, 10, 16.

WEST-FARNHAM : conseil de, 54.

WICKHAM : habitants de, 35.

WINSLOW : canton de, 12.